

LE VENT DES BANCELS

Mai-Août 2002

N°54/55

VIVRE EN CÉVENNE À

SAINT ANDÉOL DE CLERGUÉMORT
SAINT MAURICE DE VENTALON
SAINT FRÉZAL DE VENTALON

Prix de vente au

bise-art, blizart •

Elie

Malachanne

fraîche rafale •••

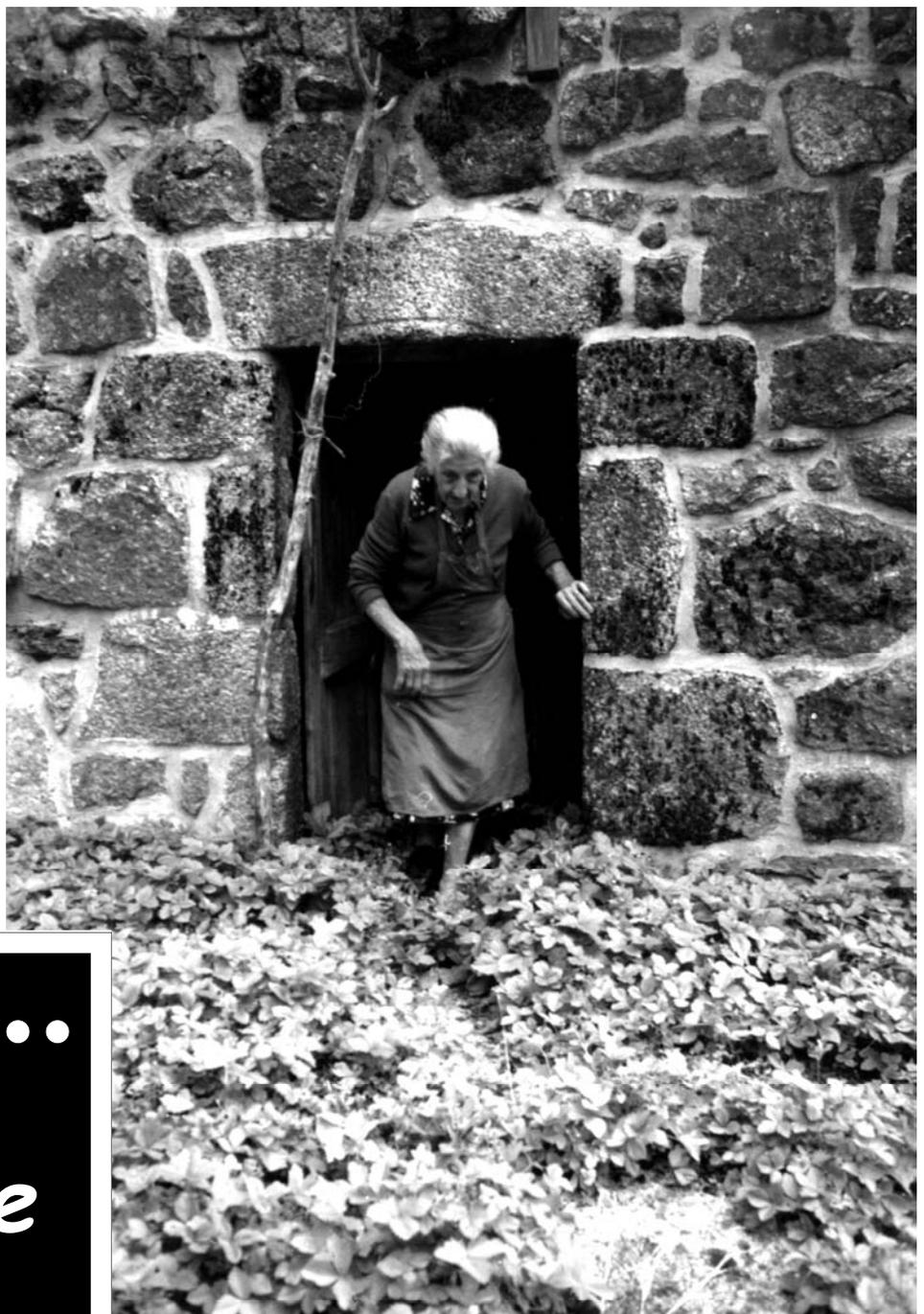
Une enfance

l'air de rien •••••

La construction

en pierres

sèches



dans l'œil du
cyclone •••••

*Nathalie
Allier*

... conte et rencontre à

Sommaire

brise municipale

5- Etienne Passebois: "s'aguesse saoupégut"...

6- "Las poulos gratarau toujior es ariès"...
dans l'œil du cyclone

7- Conte - rencontre avec Nathalie Allier.

17- Ces vieux noms cévenols: les "Velay".



bise-art, blizart

21- Elie Malachanne, poète...

27- Bois 2 Mains...

Fraîche rafale

31- Une enfance...

35- Enfance palestinienne.

l'air de rien

37- La construction en pierres
sèches.

Vent du souvenir

41- Devoir de mémoire.

ah, lisez !

42- Livre - Mots croisés.

tempête de délibérations

43- Conseils municipaux

en coup de vent

55- Brèves et revue de presse

Crédit photo:

Daniel
Mathieu

pages 1-7-8-

9-10-11-

12-13-14-

15-16.

Alfred Velay

pages 18-19

Elie

Malachanne

(album de
famille)

pages 21-22-

23-24-25-

26.

Jean-Luc

Mathieu

pages 27-28-

29-30.

Anna Blanc-

Lantieri

(album de
famille)

pages 31-32-

33-34.

Roland

Mousquès

pages 37-38-

39-40

Stéphane

Serrano

page 41.

Un numéro double...!

Eh oui, comme vous pouvez le constater ce
numéro en comporte ... deux!

Non, ce n'est pas un merveilleux cadeau que
nous offrons à nos lecteurs, mais la légitime
réparation d'une absence...

Vous l'avez en effet sans doute constaté, le
n°54 de Mai 2002, n'est pas paru pour des
raisons de... temps.

L'équipe du "Vent" n'est pas professionnelle et la
sortie de votre revue préférée est liée à de
nombreux facteurs dont celui du temps libre.

Et ce dernier a fait défaut en mai, notamment
pour permettre la mise en page.

Alors, acceptez nos excuses pour ce retard que
nous nous efforcerons de ne pas renouveler trop
souvent!

Bonne lecture et, à ceux qui ont la chance d'en
bénéficier, bonnes vacances !

A.V.

LE
VENT
DES
BANCELS
VIVRE EN CÉVENNE À SAINT ANDÉOL DE CLERGUEMORT
SAINT MAURICE DE VENTALON
SAINT FRÉZAL DE VENTALON

Directeur de publication:

Étienne Passebois, Maire de
St Frézal de Ventalon.

Comité de rédaction:

Catherine Aufour - Héling,
Thomas Brasseur, Mathias
Brossard, Pierrette Coudert,
Marie-Jeanne Dubois,
Ghislaine Guignier, Jacques
et Julie Hugon, Daniel
Mathieu, Marie-Claude et
Christian Mestre, Roland
Mousquès, Eric Tamisier,
Etienne Passebois, Jean-
Michel Vandersteen, Alain
Ventura .

Ont également participé à ce
numéro: Hervé Goldfarb,
Jean-Luc Mathieu, Patrice
Tellier, Alfred Velay.

Imprimerie: Mairie de Saint
Frézal de Ventalon.

ABONNEMENT:

Cette revue est distribuée
gratuitement aux administrés
de St Andéol de Clerguemort
et de St Frézal de Ventalon
ainsi qu'aux résidents
permanents de Saint Maurice
de Ventalon à leur domicile
sur les trois communes. Pour
un envoi à une autre adresse,
prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro:

5 euros/ n°

Abonnement à l'année

(4 n°S): 16 euros / an

Abonnement de soutien:

25 euros / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de
"Mairie de St Frézal de
Ventalon", et adressés à
Mairie de St Frézal de
Ventalon 48 240.

Étonnant !

Lorsque j'étais écolier, non pas des plus petits mais vers 18 ans si j'ai bonne mémoire, j'avais un camarade de classe cultivé, comme on peut l'être à cet âge, ni latiniste, ni helléniste éminent, ni surdoué! Normal, comme dirait Coluche... Il écrivait des vers comme je respire.

Vous lui proposiez un thème et sur le champ le traitait en vers. Vous lui proposiez un nom et un prénom connus et en deux temps trois mouvements vous composait un acrostiche.

Plus étonnant encore: il demandait dans un groupe que chacun lui propose des finales de vers tout aussi invraisemblables et éloignées les unes des autres que par exemple "sale - pâle - mur - pur" que sais-je encore et, le temps de l'écrire vous composait un poème parfaitement cohérent.

Plus tard, lors d'un séjour à l'hôpital, les circonstances m'ont amené à avoir pour co-tuteur un vieux monsieur niveau certificat d'études modèle 1925 qui a passé son temps à me réciter des vers fort émouvants et d'excellente qualité de sa composition.

Aujourd'hui, c'est Elie Malachane qui m'étonne et m'émerveille... Alors qu'ayant passé plus de 65 ans à l'école, je suis incapable d'écrire trois vers de mirliton !

"Ah! je voudrais être poète,
Chanter la mer et la montagne
Mais la muse me fait défaut.
Et je range mon stylo.
Je m'interroge. Pourquoi ?
Comment devient-on poète ?"

Ronsard, Hugo, Verlaine... seraient-ils les *Malachane* du temps passé ?

■

Etienne PASSEBOIS

.....brise municipale

Etienne Passebois: "s'aguesse saoupégut..."



"**N**ous n'écoutons d'instincts que ceux qui sont les nôtres et ne croyons le mal que quand il est venu". C'est en ces termes que s'exprimait déjà la Fontaine, il y a plus de 300 ans.

Ce dimanche 21 avril restera certainement longtemps dans les mémoires de notre vie politique: notre pays y a vu la poussée, par le vote, c'est à dire de la façon la plus légale et la plus apparemment démocratique, d'un régime dont les semblables, il y a 70 ans, ont fait le malheur de l'Europe, sinon du monde.

Qu'en a-t-il été de Saint Frézal ? Évidemment nos résultats n'ont rien de comparable aux résultats nationaux; mais Saint Frézal n'est pas la France !

Avec 80% de participation au vote nous sommes restés dans notre tradition d'esprit citoyen, conscients de l'importance de l'enjeu et de notre responsabilité dans ce domaine.

Avec 26,6% des voix à L. Jospin; 19,2% à R. Hue; 15,8% à O. Besancenot; 5% à J. Chirac; 3,3% à J-M. Le Pen... nous sommes également restés dans notre tradition de gauche.

Et si un nombre non négligeable de voix se sont élevées pour protester - ce qui est légitime puisque le paradis n'est pas encore arrivé sur notre terre - c'est dans la direction de l'extrême gauche idéologiquement peut-être contestable (ah! le Grand soir; ah! la révolution !), mais infiniment moins dangereuse politiquement que l'extrême droite.

réflexion chère à nos anciens: "s'aguesse saoupégut" (que le petit Gibus de la "guerre des boutons" traduit par "si j'aurais su...").

Quoi qu'il en soit la vie va continuer et nos problèmes communaux rester tels qu'en eux-mêmes, dominés ces jours-ci par ce sacro saint fric qui nous manque et qu'il est difficile de trouver même

Le mot du (des) "saint(s)-maire(s)"

Nous formons maintenant des vœux pour que le 5 mai le pire soit évité. Je pense qu'il le sera: nous ne sommes ni en 1933, ni en 1940 et un sursaut ne manquera pas de se produire. Mais pour le vieux militant que je suis, le coup est dur à supporter et la leçon qui soi-disant a été donnée l'a été aux dépens d'un homme - le Premier Ministre - qui, me semble-t-il, ne le méritait pas. Et si encore j'avais une explication ! J'en entends - comme nous tous - de tous les côtés et de toutes sortes mais je suis bien incapable d'en avoir une qui me soit personnelle. Et parmi celles qui reviennent souvent, je retrouve une réflexion chère à

quand on aurait de bonnes raisons pour en recevoir . Et telle banque "au bon sens près de chez vous" va surtout dans le sens de ses intérêts et de celui des plus riches. Les pauvres, s'ils n'ont pas de pain, qu'ils mangent des châtaignes! Il s'en gaspille en grande quantité dans les Cévennes.

Mais, foin de pessimisme, le beau temps arrive, il est là et tout va aller vers le mieux.

Etienne PASSEBOIS
Fin avril 2002

brise municipale



Etienne Passebois:

“Las poulos grataraou toujior es ariès !”

Je poursuis mon propos puisque les circonstances sont fertiles et aident à l'inspiration...

La longue période électorale n'a pas particulièrement gêné notre activité municipale: les démarches pour régler nos problèmes financiers et payer nos dettes se poursuivent; les projets semblent prendre forme et cette propriété Teissier au Géripon pourra peut-être être acquise après de longues années de valse hésitation.

Mais revenons aux élections.

Celle des présidentielles n'a pas amené de grands bouleversements; les

précédemment, un choix considérable: 15 candidats sont proposés ! Et comme disait un grand célèbre: “ce n'est pas le vide, c'est le trop plein”. Mais nous n'en avons vu que 5: 2 de loin puisqu'il se sont contentés de coller leurs affiches; 3 sont venus à la mairie. Les 2 premiers n'ont pas particulièrement attiré la foule, le troisième a rempli la salle commune, mais peut-être s'agissait-il d'un candidat dans la mouvance locale ! Évidemment, me direz-vous, elle n'est pas si grande ! Il n'empêche, une dizaine de personnes pour écouter un candidat à Saint Frézal, et surtout lui parler, ça se remarque.

Divers sujets ont été

Le maire qui était présent a parlé des problèmes de la commune valables aussi pour les communes voisines: notes administratives et paperasserie excessives mais surtout moyens financiers insuffisants pour assurer sinon un développement, du moins une vie quotidienne convenable. Est-ce un luxe que d'avoir des routes normalement entretenues, des logements pour recevoir les gens qui souhaitent s'installer...? Or ces besoins élémentaires ne sont pas satisfaits. Une commune pauvre aux très faibles potentialités économiques est-elle condamnée à rester pauvre? Pourquoi, par exemple, dans le calcul de la DGF, un habitant de St Frézal - ou de St Andéol, ou de St Maurice... - vaut 1 point alors qu'un habitant de grande ville en vaut 2,5 ? Les besoins des grandes collectivités sont plus important nous dit-on... voire.

Il (le maire) s'est laissé aller “à faire un rêve”, comme disait M.L.King. Puisqu'il est envisagé - et quasiment admis - de résorber la dette des pays pauvres d'Afrique ou d'Amérique du Sud... pourquoi ne pas résorber la dette des communes pauvres de France ?

Sourire des interlocuteurs. Il y a fort à penser que ce rêve ne devienne pas réalité.

Quoi qu'il en soit, après le 19 juin notre petit monde local ne connaîtra pas de grands bouleversements et selon la formule des anciens, sages cévenols: “las poulos grataraou toujior es ariès !”. ■

Etienne PASSEBOIS Juin

Le mot(2) du (des) “saint(s)-maire(s)”

Saint frézaliens sont constants dans leurs opinions: toujours le même sens critique avec un fort taux de participation, toujours un ancrage à gauche avec un PS et un PC nettement majoritaires. On a toutefois constaté, en ce 21 avril, une poussée non négligeable de l'extrême gauche - les plus jeunes d'entre nous ? Celles et ceux qui entrent plus difficilement dans la vie ? L'extrême droite, quant à elle, n'intéresse personne - ou presque - ici.

Celle des législatives. Nous avons, comme

abordés: les problèmes généraux de société et les actions menées par le gouvernement Jospin; des problèmes plus particuliers comme la retraite des agriculteurs, l'aide aux personnes âgées dépendantes... la chasse. pourquoi les chasseurs se plaignent-ils ? On n'a jamais chassé aussi longtemps dans les Cévennes et les tableaux de chasse n'ont jamais été aussi remplis. Les dégâts des sangliers et des cervidés ont été évoqués, mais là, silence radio.

Le maire qui était

..... dans l'œil du cyclone

“Un voyage se passe de motifs. Il ne tarde pas à prouver qu’il se suffit à lui même. On croit qu’on va faire un voyage mais bientôt c’est le voyage qui vous fait, ou vous défait.”

(Nicolas Bouvier)



**Conte et rencontre
sur le petit toit
du monde avec...
Nathalie ALLIER.**

garder les bêtes, même quelquefois en mars. De tout l'été on n'allait pas à l'école. J'y suis allée jusqu'à 14 ans.

Pour gagner ma vie ailleurs, je suis partie à la Brousse garder les vaches. Je vais vous raconter une histoire: J'avais froid en gardant. J'ai pissé dans mes sabots et je me suis endormie, mais quand je me suis réveillée: point de vaches. Alors quand je suis revenue, mon oncle m'a grondée et j'ai beaucoup pleuré.

Heureusement ma grand mère m'a soutenue mais ce sont des choses que l'on se rappelle encore. J'avais 14 ans et j'étais toute menue. L'année d'après, je suis allée au Mas de la Barque -j'avais un beau-frère garde forestier- pour faire la bonne, ma soeur faisait la domestique : elle plantait des pins, elle faisait les chemins forestiers. Je m'occupais des enfants qui m'appelaient Tatalie.

Un jour - je donnais à manger aux cochons - et le monsieur des assurances dit à ma soeur:

- "Vous ne trouvez pas que c'est un peu juste pour son âge?"

- "Pour sa taille peut-être, mais pour son âge, c'est normal !".

J'étais toute petite. J'ai vu récemment un docteur qui m'a dit : "vous n'avez pas dû manger beaucoup de soupe, enfant!". J'en ai mangé largement ma part mais je pesais à peine 2 kilos quand je suis née et il fallait manger à deux à la même assiette. Cela n'a pas empêché que je n'ai jamais été malade. Le plus grave est que je suis passée sous une voiture à Alès. Voilà tout le contretemps que j'ai eu dans ma vie: 3 mois sans marcher.



C.H: Après le Mas de la Barque?

J'étais dans la famille logée, nourrie. Je suis restée quand même 6 ans au mas et après, je me suis placée 2 ans à Nîmes et 3 ans à Montpellier en tant que bonne à tout faire. A l'époque, cela se faisait régulièrement. L'hiver comme bonne et l'été aux travaux agricoles. Mon père est décédé quand j'avais 12 ans. On faisait donc le travail des hommes. A pâques, on revenait pour sortir les vaches, planter les pommes de terre, faire les semences. L'argent que je gagnais à la ville, je le donnais à ma mère qui était estropiée, déhanchée. Cela ne l'a pas empêchée de faire 12 enfants et de faire son ménage. Les enfants faisaient la plus grande partie du travail.

C.H: Que mangiez-vous aux repas?

A chaque repas, la soupe, l'automne les châtaignes car à l'Hermet, il y en avait. Le midi on faisait un bon ragoût avec carottes,

bon ragoût avec carottes, pommes de terre, chou, céleri et le soir on mettait le petit bout de lard dans la soupe. On était là à regarder si chacun avait le même morceau. Maintenant, la salade et du caillé, la bonne tomme, personne n'en mange. Cela me rappelle quand j'étais bonne chez un pasteur à Montpellier, je m'occupais du bébé, de la cuisine, de la lessive, etc..., j'étais pas malheureuse pour le travail, mais il était avare! Le matin, j'avais une tartine et le café au lait, alors le soir s'il restait du ragoût, je le gardais pour le matin car je trouvais que c'était un peu maigre.

Un jour la patronne me fait la remarque:

- "Mais vous mangez à la fourchette!"

Je lui ai répondu:

- "C'est un peu juste pour déjeuner, alors quand il y a des restes...!"

- "Oh mais vous avez bon appétit!"

- "Écoutez madame, chez moi on est bien pauvres mais on mange à sa faim".

dans l'œil du cyclone

Depuis ce jour là, le matin elle me donnait du pâté, du chocolat pour faire plusieurs tartines. A l'époque, pour 1 franc, nous avions 3 bananes. Alors quand je faisais les courses pour les patrons, si je pouvais en avoir quatre... J'en prenais une...(rires). Ils étaient vraiment justes. Puis, je suis allée dans une autre famille. Le mari était magistrat et quand ils n'étaient pas là, je me régalais à lire les procès-verbaux; je trouvais cela intéressant, il avait un travail important. Quand je faisais la poussière dans son bureau, je disais: "tiens, qu'est-ce que c'est que c'est, cet article ?".



Après, je suis allée dans une boucherie 3 ans. Là, j'ai passé du bon temps, mais il y avait du travail! Je faisais les couennes des cochons. Il fallait le faire. Le patron était brave, on buvait le café. Je lavais les machines aux cristaux de soude, tous les jours les tables. Je ne vous dis pas les mains abîmées! La patronne me donnait ses vêtements. C'est

vêtements. C'est ainsi que j'étais habillée par elle pour aller au mariage de mes 2 soeurs et croyez moi, c'était quelque chose! Même le chapeau, elle me l'a prêté. Je ne peux pas dire que j'ai passé du mauvais temps. Je me rappelle, elle me demandait:

- "Pourquoi vous ne restez pas placée ?"

- "On ne dirait pas que

vous avez une famille, c'est une vie différente d'être en famille et d'être chez les autres. Je ne me plains pas chez vous mais ce n'est pas la vie de famille!"

Chez nous, là-haut, il y en a toujours une qui pleure, une qui rit et ainsi de suite. Beaucoup de monde nous dit: "Comment en étant tant de filles, aucune ne se soit jamais fâchée, jamais, jamais ?". Nous nous entendions très bien. C'est rare!

*Daniel Mathieu:
Comment alliez-vous à Nîmes,
à Montpellier?*

On prenait le car jusqu'à Génolhac et après le train. Tous les jours, le car Florac-Génolhac passait. J'allais bien sûr à pied de l'Hermet au Pont.

D.M.: Vous faisiez les marchés pour vendre les produits de la ferme?

Non. Les fromages, le beurre et les oeufs, quelqu'un passait nous les prendre. Les veaux, cochons, agneaux, chevreaux étaient envoyés au Pont de Montvert. On faisait

surtout les foires à Florac en nous y rendant en passant par Grizac à pied par un petit chemin à Salièges. Cela durait longtemps! A l'automne, on emmenait les bêtes à Barre des Cévennes, à Villefort. On passait par le Mont Lozère, Villeneuve, l'Hôpital, le Mas de la Barque et on descendait. On partait à 2 heures du matin et on effectuait le retour avec une lanterne. C'est ainsi que mon père, à cheval, a attrapé une pleurésie et en est mort en allant à la foire à Villefort. Cela faisait partie de la vie.

Comment soignait-on les gens?

Le médecin venait nous donner de drôles de remèdes. Mon Dieu quand je pense... Mon père avait déjà eu une pleurésie, à 16 ans à Saint Jean du Gard. Ma belle mère en avait eu aussi à 8 ans. A 30 ans, cela l'a tuée. On se soignait mais le poumon n'était plus entier. Entre la pleurésie et la tuberculose, des familles entières mouraient. C'était des épidémies. Cela provoquait de vraies catastrophes quand cela arrivait dans les villages. On se soignait par les plantes en ne faisant venir le docteur qu'au dernier moment. Avant, les gens étaient plus solides. Maintenant pour un rhume on prend des antibiotiques. "Un morceau de lard ne me fait rien, mais un cachet d'aspirine...!"

Et les animaux?

Les vaches se décalcifiaient lorsqu'elles produisaient 20 litres de lait. Cela est arrivé plusieurs fois. Quand il y avait la fièvre aphteuse, on faisait tout bouillir, il fallait laisser "passer" une vache qui ne tenait pas debout. Cela arrivait souvent parce que le sol n'est



pas calcaire.

D.M: Et après Montpellier?

Je me suis mariée.

D.M: Comment avez-vous trouvé votre mari?

Son père était de l'Hermet, ça a été facile à faire. Il venait souvent quand on tuait le cochon. On faisait la fête, tomber les pommes et bien d'autres réunions chez les uns et les autres. Tout était occasion de faire la fête entre jeunes, le samedi soir après souper car la journée on n'avait pas le temps. On passait de bons moments avec la jeunesse. L'été, nous avions les fêtes votives, une dans chaque village. A ce moment là, nous allions aux fêtes, mais pas à toutes. C'était chacun son tour. On avait pas le droit de manquer tous les dimanche. Mon père étant de la Brousse, ma mère de Finiels, on y allait pour manger, boire. On passait la soirée. On rentrait à pied à 5 ou 6 heures du matin. Un bon

café et on allait s'occuper des vaches, tant pis si on avait sommeil!

Ma mère me disait:

"Allez, je vais faire un bon café et j'espère que vous allez tenir le coup". Il y avait aussi les petites sorties tous les dimanche après-midi au Pont de Montvert. On dansait et le soir nous allions à la veillée, une fois chez l'un, une autre fois chez l'autre. On s'entendait bien avec la jeunesse. On était 5-6 filles; 5-6 garçons. On discutait. Quelqu'un chantait une sérénade. Un jour, un garçon se mit à chanter, mon père lui dit: "tant que tu chanteras, ton père ne sera pas mort". Il connaissait bien son père. On jouait de la musique, on dansait une valse. Tout le monde repartait dans la nuit à pied. On savait bien s'amuser. Maintenant les jeunes vont plus loin, ils font des connaissances dans les écoles mais à l'époque c'était d'un village à l'autre qu'on se mariait.



grand chose mais avec une vinaigrette on se régalaient en ajoutant des pommes de terre.

Voilà comment on était nourris. De temps en temps, la tête d'un agneau. Les boyaux d'un chevreau, on les nettoyait et on les accompagnait de vinaigrette, oignon, cresson de fontaine. On les faisait hachés, rôtis à la poêle. Ma mère faisait du fricandeau on en laissait pas un morceau. Quand mon père allait au Pont, tous les mercredi, on mangeait du pain de seigle fait avec que du seigle. Quelque fois, il portait du pain blanc. Il fallait le partager, c'était comme pour les bonbons.

C.H: Le pain de seigle, ce n'était pas un mélange?

Non, rien que du seigle. Il était noir. On disait que le blé d'en bas était différent du blé d'en haut. Ici, le blé ne pousse pas.

On faisait de grosses miches de 4 à 5 kilos pour plusieurs semaines. A l'Hermet chacun avait son four mais à Fraissinet, c'était communal. Quand le four était froid, personne n'en avait besoin mais quand il était chaud, alors là tout le monde le voulait, car chaud un seul fagot de genêt



chaud un seul fagot de genêt suffisait, mais froid on avait beaucoup de travail. Les femmes faisaient de gros barrillons de genêts que l'on faisait rouler juste devant le four. Il fallait prévoir le mauvais temps, car mouillé, ça ne faisait pas bien. Par contre, le genêt frais quand même, ça chauffe difficilement. Il faut prendre du genêt bien sec.

D.M: On chauffait toujours avec du genêt?

Oui, car il n'y avait pas de bois à volonté. A la Brousse, à Finiels, il n'y en avait pas du

tout et ici, il fallait aller là-bas.

C.H: Comment chauffait-on les maisons?

Avec du bois. L'hiver, tous les jours, on faisait sa charge de bois et de châtaignes. On faisait un peu de provisions en prévision de la neige. Sur le tas de bois, on faisait des gerbes de genêts qui protégeaient comme un toit de chaume.

D.M: Vous avez vu les maisons avec les toits de chaume?

Oh! oui. J'en ai fait moi-même. C'est ce qui reste quand on a coupé le blé. On faisait des petits fagots, l'un contre l'autre - toute une technique! - cela protégeait bien du froid et de la pluie. Mais toutes les maisons en chaume de Fraissinet ont brûlé il y a 150 ans car il y avait du vent. J'ai entendu dire qu'il est arrivé la même chose à la Brousse. Chaque année, on refaisait un toit et la vieille chaume servait de litière pour les vaches. On avait beaucoup de paille tous les 5 à 6 ans. On ne jetait rien.

dans l'œil du cyclone

●●● *D.M.: Vous alliez dans les Cévennes, ramasser des châtaignes?*
Oui, à Faïsses, à Soulatge. Chez ma soeur, au Viala.

D.M.: C'est chez nous.
Je n'ai fait que peu de saisons de châtaignes. On préférait travailler tout l'hiver plutôt qu'une partie pour les châtaignes. J'étais chez les Deleuze, le maire de l'époque. Le dernier mercredi de septembre, on faisait la foire. Tous les gens qui voulaient

mes 24 kilos de châtaignes chaque jour. Cela faisait loin du Tarn à Fraissinet. Les premiers mois, on faisait la clède et une fois la clède remplie, on ramassait pour les cochons, les mauvais châtaignons. Et cela jusqu'au 1er de l'an. On commençait le 15 octobre. Il fallait aller tous les matins allumer la clède. Le soir on prenait le cheval et on montait la charge de châtaignes, un peu de bois et allez...



pélous, allez il faut les ramasser... Les châtaignes se conservent bien dans les pélous.

D.M.: Sinon, pour les conserver, comment faisiez-vous?

On les séchait mais surtout on les étalait bien pour qu'elles ne moisissent pas. A l'Hermet on les mettait dans un grenier. Quelquefois, elles germaient comme le blé, dans un coffre.

D.M.: Il y a des pays où ils font des tas avec les pélous?

Oui, les pélous les conservent bien. Mais je vous disais, les premières on les mettait à la clède et les autres on les étalait dans les pièces avec les pommes de terre par terre pour le printemps.

D.M.: Qu'est-ce qui était plus facile de récolter: les châtaignes ou le seigle?

Oh pour moi, ça n'avait aucun rapport! C'était plus agréable pour moi de ramasser les châtaignes. C'était pas toujours drôle de faire le blé mais enfin ça ne durait pas longtemps: pour couper le blé il fallait une semaine. Tandis que les châtaignes duraient deux mois, si ce n'était pas trois! Oh! là bas il y a encore quelques

D.M.: Et dans la clède, vous en faisiez combien?

On parlait de 40 doubles. Il fallait un moment pour les ramasser. La pièce était assez grande mais si la couche était trop épaisse, elles ne séchaient pas vite.

D.M.: 40 doubles, cela faisait la provision de l'année?
Oui, mais on ne faisait pas la



chataignier venaient. C'était au Pont de Montvert. Nous étions une quinzaine. C'était un mois facile à gagner. On était nourris avec la famille et logés. Il fallait remplir le sac, sinon on se moquait de nous. On ramassait à peu près, suivant la facilité, 8 doubles de châtaignes (160 litres - ou 130 kilos), 4 doubles le matin et 4 doubles l'après midi. Il fallait que les châtaignes soient un peu grosses. Les derniers temps à Fraissinet, avec mon

dans l'œil du cyclone



●●● *D.M.: Les voyous existaient déjà?*

A l'époque, il y avait des mendians. Il y avait des types qui savaient que les paysans avaient vendu les boeufs et les attaquaient dans des endroits dangereux. Parfois il les tuaient, les faisaient rouler dans le ravin, la rivière. Ni vu, ni connu.

D.M.: Les temps n'étaient pas sûrs?

J'avais entendu dire de mon père qu'il valait mieux revenir de la foire à plusieurs que seul.

C.H.: Comment faisait-on pour acheter une maison, pour contracter des emprunts?

On ne faisait pas d'emprunts. Cela se faisait d'une personne à l'autre. Par exemple, quand mon père a acheté, c'est le patron où il avait été domestique qui lui a prêté les sous. Il lui a dit : "si tu ne peux pas me payer, la propriété sera la mienne". C'était un prêteur. On faisait les transactions devant 2 témoins, un pour chaque parti.

C.H.: Comme autres changements, il y a eu la mécanique, les tracteurs?

On faisait tout avec les

On faisait tout avec les bêtes. Mon Dieu, les tracteurs, j'en avais peur! Même les chevaux roulaient dans les pentes. Le char avec les boeufs, on l'attachait car cela penchait tellement! Nous n'avons jamais eu de tracteur. Je n'ai eu que des chars. Les chevaux travaillaient avec les bâts et pour le fumier et les châtaignes, on utilisait les crochets. Chaque arbre qui avait un joli crochet, on le coupait en se disant: "cela servira bien". On mettait 2 traverses en bois pour le crochet - c'était fait pour ne pas blesser la bête. C'était un peu lourd mais on mettait du bois sur le crochet et des sacs de châtaignes ou des fagots. La voiture, ça a été pour les enfants car on n'a jamais conduit.

D.M.: Et l'électricité, vous l'avez toujours connue?

Ici, ils l'avaient, mais pas à l'Hermet. Monsieur FOLCHER faisait une installation. Les sociétés d'électrification n'étaient pas intéressées par les campagnes. Au Pont, il y avait un électricien. Enfin, la société a acheté celle du Pont et ainsi il y en a eu de partout. L'électricité lui a rapporté à M. Folcher! Il l'avait mise sur la rivière ainsi

il gagnait sa vie mais ce n'était que pour le Pont de Montvert. Nous l'avons eue en 1932, à Fraissinet; c'était un grand avantage pour les communes!

D.M.: Et le téléphone?

Il n'y avait que le téléphone public, dans chaque village. Maintenant quand on veut savoir si quelqu'un a téléphoné, eh bien on fait le 31-31. Cela me dépasse! Et le téléphone portable! Ma fille a téléphoné aux Etats-Unis! C'est pas vrai, téléphoner aux américains, avec un fil passe encore mais sans fil. Et les voitures qui s'ouvrent et se ferment automatiquement!

D.M.: Et ce qui se passe aux Etats-Unis, qu'en pensez-vous?

J'en parle pas parce que je n'y comprends rien. C'est une fatalité. Quelqu'un l'a voulu. Ça ne s'est pas fait tout seul. C'est pas possible une tuerie pareille pour des partis, des clans. Comment des gens se laissent mourir pour des choses comme ça. C'est la fin de tout. L'homme finira par se tuer avec toutes les bombes qu'ils font et toutes les nouvelles choses qu'il essaie. C'est bien beau tous leurs essais - essais nucléaires - mais un beau jour ça les dépassera malgré que ce soit des hommes. Je me demande s'ils seront capables de tout!

C'est vrai que dans nos Cévennes, l'homme a montré qu'il avait été capable de beaucoup de choses. L'avenir nous montrera sans doute l'étendu de ses capacités... ■

Propos recueillis par
Catherine HELING et Daniel
MATHIEU (Automne 2001.)

..... dans l'œil du cyclone (2)

Il m'a été dit qu'il serait bien de parler un peu, dans notre gazette intercommunale de ces vieux noms du pays qui, sans être particulièrement marquants, ont tout de même jalonné l'histoire de notre petit coin cévenol...

Causer des VELAY, ma lignée, m'a semblé au premier abord assez facile, cependant, à la réflexion, il me paraît que parler de soi, parler des siens, n'est pas sans difficulté. En dire trop, on vous taxera de narcissisme, de suffisance ou de vanité; se contenter de généralités, il semblera que vous esquivez le sujet et le lecteur n'y trouvera pas son compte.

Ne me sentant pas de dispositions particulières pour la biographie, je me lance un peu dans l'aventure en espérant tout de même ne pas trop vous décevoir.

Le nom de VELAY viendrait du nom du peuple gaulois les VELLAVII qui, avec les ARVERNES au nord, les GABALES au sud et les RUTENES au sud-ouest composaient le Massif Central d'aujourd'hui.

La conquête romaine avec la latinisation puis la langue occitane et enfin le français devaient, au cours des temps, transformer le nom de VELLAVII en VELLAVE, VELLAYE puis VELAYE et enfin VELAY aujourd'hui.

Partis probablement de ce qui est le département de la Haute Loire aujourd'hui, certains auraient émigré vers le sud, Mende et haute Cévenne. On trouve des VELLAYE à Mende en 1262 (1).

Pour en revenir au plus près de notre lignée on trouve

Ces vieux noms cévenols, si nous en parlions un peu... Une lignée parmi tant d'autres:

Les VELAY

un Jean-Pierre VELAYE vivant à Racoules au XIV^{ème} siècle (1331) (2), puis un Jehan VELAYE toujours à Racoules mort en 1530.

Son fils Guillaume devait lui succéder. Il eut quatre enfants - un fils Jean, impotent - et trois filles: Jeanne, Antonia et Suzanne.

A partir de là, nous avons une généalogie assez complète. Je ne pense pas que l'énumération de la quinzaine de générations qui se sont succédé de cette époque à nos jours, soit d'un grand intérêt. Je me tiens cependant à la disposition des personnes passionnées de généalogie ou apparentées à notre famille qui voudraient en savoir un peu plus.

Notre famille s'étend

sur notre canton dans les communes de Fraissinet de Lozère, le Pont de Montvert, Saint Maurice de Ventalon où le nom est toujours présent, plus au sud Saint Fréal de Ventalon, Saint Andéol de Clerguemort, le Collet de Dèze par les mariages... et aussi une branche floracoise ayant donné une très importante lignée.

Afin de condenser un peu mon propos, je me limiterai à quelques faits, quelques anecdotes, vous permettant de cibler un peu notre famille.

Nous en étions à Suzanne, la troisième fille de Guillaume. Elle se marie avec Jean QUET; héritière, elle restera à la ferme de Racoules. C'est alors que le nom de VELAY va disparaître.

...

dans l'œil du cyclone (2) ●●●●●●●●●●



●●● Suzanne et Jean ont un fils qui “releva le nom de sa mère”; il aurait dû s'appeler Jean QUET, il s'appellera Jean VELAY, Baille de Racoules.

Merci Jean, grâce à toi nous continuons à nous appeler VELAY. Soit dit en passant, nos députés actuels qui sont en train de légiférer sur la possibilité qu'auront les enfants issus du couple, de porter le nom patronymique du père ou de la mère, doivent rester modestes: un problème de ce genre a été réglé dans notre famille il y a quatre siècles !

Ce Jean VELAY m'a posé quelques problèmes lorsque je me penchais sur notre généalogie. Marié deux fois, il eut quatre enfants de Marie DUSSAUT, veuf il se remariait avec Catherine GABRIAC avec laquelle il eut six enfants:

- deux garçons: Jean et Jacques du premier mariage;
- trois garçons: Pierre, Antoine, Olivier du second.

J'avais du mal à retrouver lequel de ces cinq garçons était notre aïeul. Diverses sources me faisaient

penser à Pierre, le premier fils du deuxième mariage, mais je n'en avais pas la certitude.

L'abbé ROUX, curé de Vialas, chercheur et généalogiste de talent me fut d'un grand secours. Il me confirma dans ce que je pensais (3).

Notre famille adhéra au protestantisme lorsque la Réforme se répandit dans nos Cévennes. A la Révocation de l'Edit de Nantes interdisant cette religion, ils se réfugièrent dans la pratique familiale du Culte Réformé et dans les assemblées secrètes du “Désert”.

L'un d'eux cependant fut déclaré comme “fugitif” sur les actes paroissiaux du Pont de Montvert. Il s'appelait Pierre VELAY.

Il se rendit en Suisse et se fixa à Orb où il fonda une famille, exerça le métier de serrurier et devint citoyen helvétique. J'ai eu la chance de rencontrer un de ses descendants, Alfred VELAY, comme moi, qui habitant Lausanne, venait régulièrement à Marseille où sa fille était mariée avec un architecte

phocéen.

Notre famille, honorablement connue, composée d'agriculteurs, de commerçants locaux ou d'artisans, n'a pas donné de personnages marquants ou hors du commun. Aucun de nous n'a fait fortune dans les affaires ou réussi dans de hautes fonctions nationales ou politiques, par contre je n'ai pas connaissance que l'un d'entre nous ait été et de quelque façon que ce soit, à la charge de la société.

Un trait qui nous caractérise et que nous ressentons tous viscéralement c'est un besoin de justice. Je vais vous confirmer cela, vous parler de mon grand-père Ernest VELAY qui habitait le Massufret.

Pendant l'affaire Dreyfus (dans les années 1895/1905) il me disait être allé à Mende pour manifester en sa faveur et voilà dans quelles conditions:

Départ du Massufret à 3 heures du matin à pied jusqu'au Pont de Montvert pour prendre à 6 heures la voiture à chevaux du grand-père Dubost. Arrivée à Mende vers 11 heures. Défilé devant la Préfecture. Déjeuner “tiré de la musette” d'une tranche de lard bien mince coupée dans la partie la plus large avec la moitié d'un fromage de chèvre et un “quignon” de pain de seigle arrosé d'une fouillette (4) de vin - peut-être un “champoreau” (5) - puis avec un ami dans un bar de la place du Foirail ou d'Aigues Passes. Puis retour dans les mêmes conditions qu'à l'aller pour arriver au Massufret vers 9 heures du soir.

Je ne pense pas que mon grand-père ait fait cela uniquement pour défendre un juif; il ne devait pas en

connaître beaucoup au Massufret en ce temps là. Il nous a fallu attendre la guerre mondiale 1939/45 pour les voir chez nous - et les apprécier, d'ailleurs, le plus souvent - pourchassés par un hitlérisme sauvage les obligeant à venir se réfugier dans nos montagnes. Le seul juif qu'il connaissait sans doute était Jésus, le fils de Joseph et de Marie, celui que l'on appellera le Christ et qui a une place très spéciale parmi les descendants de David.

Cette position, cet engagement, provenaient de la révolte à cette abominable injustice faite à un homme, un officier, par un tribunal militaire réactionnaire et calotin, le condamnant sans preuves réelles, pour la seule raison qu'il était juif.

Si je vous disais que, me remémorant ce souvenir, je me sens encore un peu "dreyfusard" !

Tout en ayant "le cœur à gauche", aucun VELAY ne s'est vraiment lancé dans la politique. Si, dans l'après-guerre, certains d'entre nous ont flirté avec le communisme; ce n'était pas des doctrinaires à la Karl Marx, mais des humanistes pensant que la gauche était la voie la plus favorable pour la défense et la protection des faibles de notre société.

Le syndicalisme, par contre, nous a beaucoup plus animés, surtout les générations récentes ayant servi dans diverses administrations.

Une qualité, qui je pense nous anime, est la volonté de participer à la vie de la communauté.

Pendant tout le siècle dernier et sans interruption, il y a eu un VELAY au conseil municipal de Saint Maurice de Ventalon. Je vais vous le conter, cela rappellera peut-être

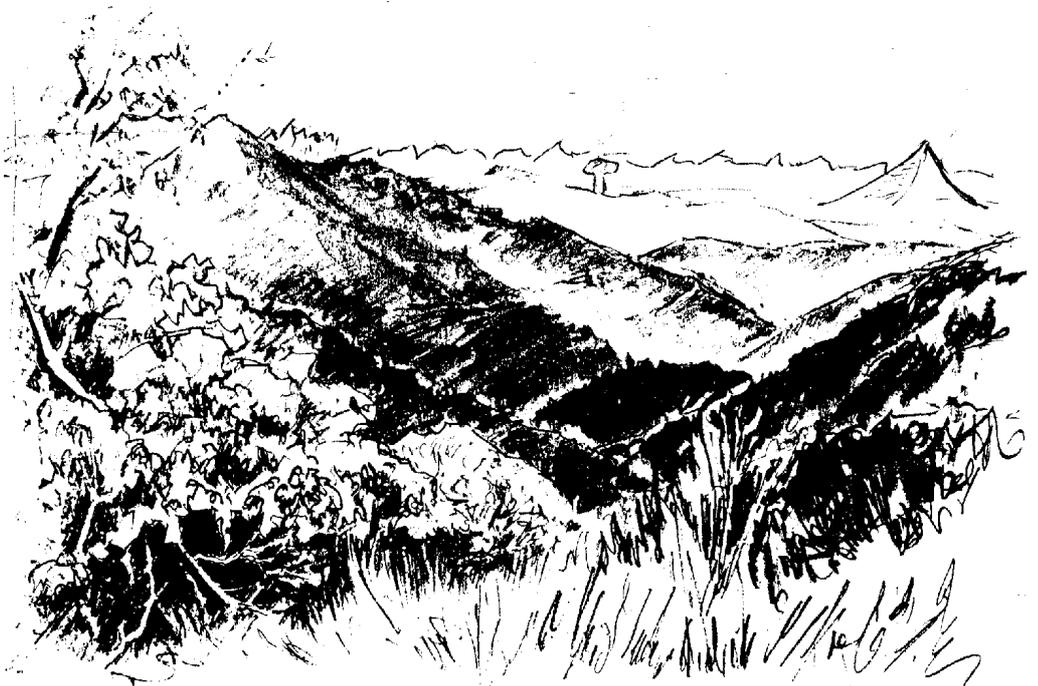
conter, cela rappellera peut-être des souvenirs à certains d'entre vous.

Mon grand-père, Ernest VELAY était élu en 1896, il le fut jusqu'à la guerre de 1914/18. Adjoint au maire, il fut par deux fois premier magistrat de la commune; j'ai à ce sujet deux anecdotes très précises (6)(7).

la suite; il est actuellement conseiller et même adjoint au maire.

Je fus moi-même présent à ce conseil pendant deux sessions.

Un siècle au service d'une commune c'est quand même pas mal pour une lignée familiale. Cela ne s'arrête pas là: notre cousine Céline



Après la Grande Guerre, ce fut son fils aîné Paul VELAY qui, nommé facteur receveur des Postes au bureau de Saint Maurice, lui succéda au conseil municipal.

Mon père, Alfred VELAY fut aussi élu entre les deux guerres ce qui fit que, chose assez rare, deux frères siégèrent en même temps au même conseil.

Après la guerre 1939/45 ce fut son fils, André VELAY qui, à son retour de captivité et nommé facteur des Postes à Saint Maurice, devait assurer la relève. Il fut élu cinq ou six fois jusqu'à ce que son fils Jean-Paul VELAY prenne

BENOIT, née VELAY a été conseillère municipale à Saint Frézal de Ventalon.

Que puis-je encore vous dire des VELAY; il paraît que sans être des hommes exceptionnels ils savent se marier... Je ne me lancerai pas dans le débat pour savoir qui choisit qui dans le mariage; je ne m'en sortirais pas et ce n'est pas l'objet de mon propos ! Je dirai simplement, qu'ils soient garçons ou filles d'ailleurs, ils savent s'intégrer dans la jeunesse de leur époque, il en résulte des couples connaissant une bonne harmonie et une certaine réussite.

dans l'œil du cyclone (2)

●●● Je ne vous ai pas parlé de nos rapports avec la religion; sans être particulièrement engagés, ils en respectent les principes avec cette indépendance et cette liberté propres au protestantisme.

Vous voulez que nous terminions avec un sourire ?

Un mot que l'on dit sur les VELAY:

Belā

Peto con bai

Et con bai pas

Povo pas peta.

Je ne le traduis pas. Quelques anciens le comprendront. Ce genre de plaisanterie n'est pas au goût du jour... Si vous la trouvez vulgaire et déplacée, pensez qu'à une certaine époque, pas forcément très lointaine, on savait sourire de ce genre de niaiserie.

Si vous avez trouvé quelque intérêt à mon récit, tant mieux. Mon souhait est que d'autres prennent le relais, il y a beaucoup de familles, certaines plus importantes que la nôtre, qui auraient des choses à nous dire, à nous apprendre, pour contribuer à rattacher les gens de chez nous à leur passé, à notre passé cévenol commun.

En attendant, les VELAY vous adressent le plus cordial salut.

■
Alfred VELAY

NOTES:

(1): *Midi Libre* - édition Lozère - 2 août 1997; "Ces vieux noms" - Velay, voisin; "Ce nom était à l'origine un sobriquet qui devint un nom de famille lorsque les noms patronymiques furent institués

dans le courant du Moyen Âge. On sait aujourd'hui qu'ils s'étaient eux-mêmes décerné cette dénomination signifiant "les meilleurs".

On n'est jamais si bien servi que par soi-même !".

(2): *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère - Nouvelle série N° 11 - année 1965.*

(3): *Cela se passait après la révocation de l'Edit de Nantes. Le protestantisme mis hors la loi, les "Religioneux" avaient quelque réticence à aller déclarer au curé de la paroisse, qui détenait les registres d'état civil, les événements familiaux - mariage, naissance ou décès - concernant leur famille.*

Lors de la création de la division administrative laïque des communes, l'Eglise remit la liste des actes d'état civil qui lui avaient été déclarés, mais elle conserva la correspondance particulière que les curés de paroisses avaient eue avec leurs évêchés. Ces correspondances relataient le plus souvent les événements familiaux non déclarés mais cependant bien connus de la rumeur publique. C'est là que l'abbé ROUX me fut d'un grand secours: membre de l'Eglise il avait, lui, accès à ces correspondances particulières et me confirma ce que je pensais.

(4) *Fouillette: en d'autres lieux "feuillette", qui correspondait à un demi litre de vin.*

(5) *Champereau: café servi dans un grand verre à pied avec deux doigts de vin rouge sur le dessus.*

(6): *Lorsque la route nationale Génolhac - Florac par Vialas, St Maurice, le Pont de Montvert fut faite, les habitants du Massufret qui n'avaient qu'un chemin de muletier souhaitèrent une route carrossable pour la rejoindre. Il en était de même pour les habitants du Masmin*

se trouvant dans les mêmes conditions.

Une somme avait été "coupée" par le Conseil Général mais elle ne permettait de faire qu'une seule route. La chose fut mise aux voix lors d'une séance au conseil municipal. Sur neuf conseillers élus il y avait un manquant et sur huit présents, quatre se portèrent sur la route du Massufret et quatre sur celle du Masmin. La voix du maire étant prépondérante, la route du Massufret fut décidée. Celle du Masmin fut faite deux années après.

(7): *Un autre souvenir, plus grave celui-là, quelques années plus tard pendant la Grande Guerre 1914/18. Il arrivait que l'on rencontre mon grand-père par les chemins ou sentiers de l'un des hameaux de la commune, un jour de semaine mais endimanché de la tenue qu'il mettait pour aller au temple. La veste de serge d'un noir délavé pour avoir beaucoup servi avec une chemise blanche à plastron et sans col, en pantalon de coutil rouge et de brodequins noirs, rendus brillants avec une couenne de lard.*

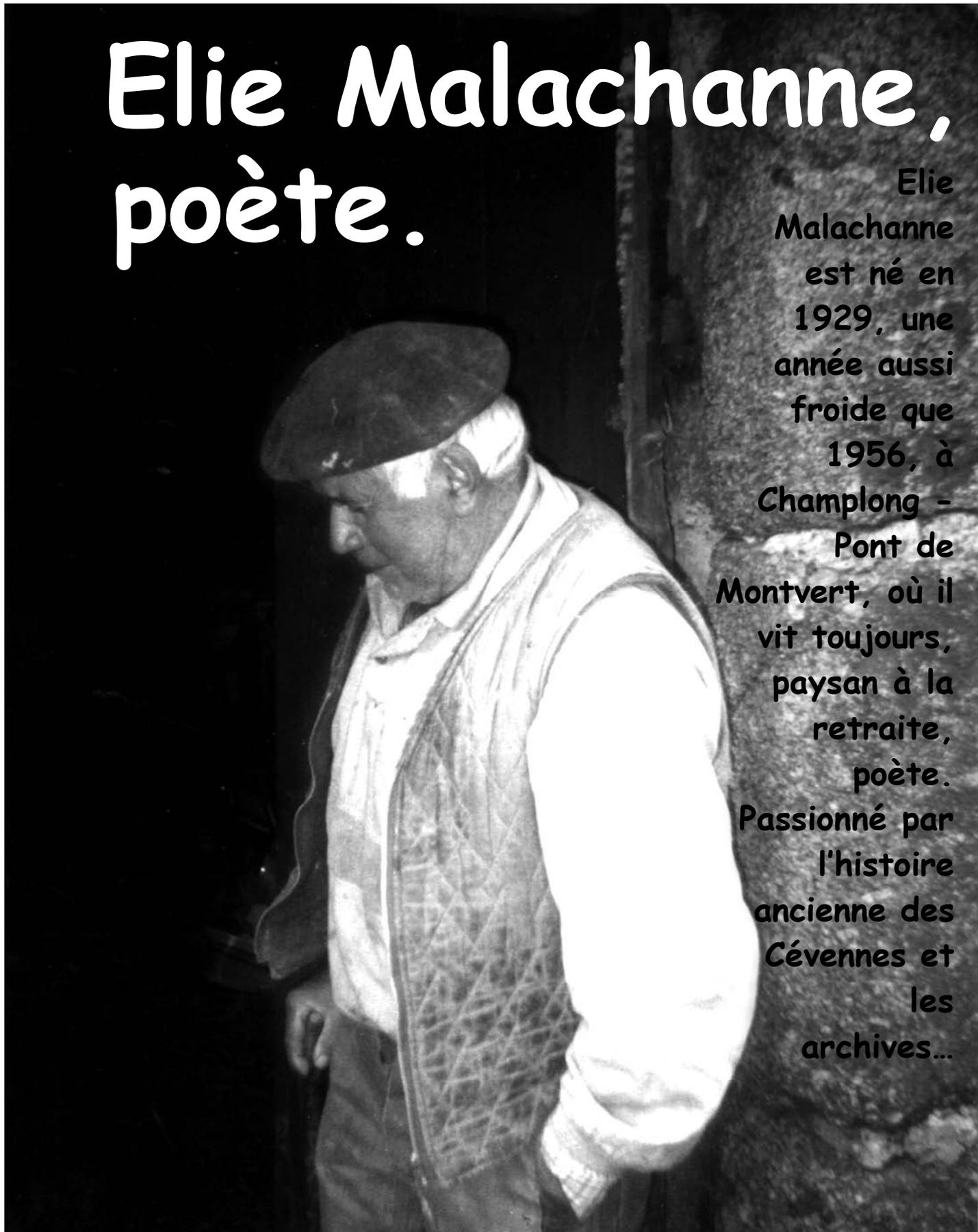
Il parlait peu ne disant rien de la raison qu'il avait de se trouver là. Il arrivait dans une famille pour porter un télégramme que la mairie avait reçu à leur intention. Ce télégramme était toujours le même. Il portait un nom, un prénom, un grade militaire presque toujours modeste, une date, un lieu et une mention qui se voulait glorieuse, mais qui ne portait que douleur, souffrance et détresse: "Tombé au champ d'honneur"... Une seule variante lorsque le soldat blessé était décédé dans un hôpital militaire, la mention était alors "Mort pour la France".

Il fit, hélas, souvent de telles visites, surtout dans les premières années de la guerre.

.....bise-art, blizart

Elie Malachanne, poète.

Elie Malachanne est né en 1929, une année aussi froide que 1956, à Champlong - Pont de Montvert, où il vit toujours, paysan à la retraite, poète. Passionné par l'histoire ancienne des Cévennes et les archives...



bise-art, blizart.....



Quelques expressions:

Parti en agauris: Partir de travers, monter une côte en diagonale.

Jioug des bateoux: Passer son temps à s'amuser.

Fa dé patrisassès: Tenir des propos qui n'ont pas de sens.

Sourieilliadô: Apparition du soleil entre deux averses.

Drandaliô: Engin dont les boulons sont desserrés et qui fait beaucoup de bruit.

Dans cet ouvrage, on peut y voir décrit également le *Chiare* et l'*Arayré* (le char à bœufs et l'araire) avec toutes les pièces les composant en patois.

Quelques citations choisies qui illustrent bien notre personnage:

"Ce n'est pas en rabaisant les autres que l'on se grandit soi-même" - Elie.

"La puissance des saisons font du paysan un esclave par son travail toujours renouvelé" - André Chamson.

"Prétentieux, nous pensons posséder la terre, mais en réalité c'est la terre qui nous possède" - Elie.

"La femme est un chameau qui nous aide à traverser le désert de la vie" - Sacha Guitry.

Catherine AUFOUR: *Quand avez-vous commencé à écrire de la poésie ?*

Elie MALACHANNE: J'ai commencé principalement à écrire à partir de la retraite, il y a 11 ans. Ma santé ne me permet plus d'aller aux bêtes et puis c'est mon fils qui dirige la ferme maintenant, cela évite de se disputer ! Alors je passe mon temps à lire... et à écrire quand l'inspiration me vient, mais ce n'est pas toujours ! Je fais cela pour mon plaisir. J'ai toujours beaucoup aimé lire. ma mère m'a montré l'exemple: elle lisait en tricotant des chaussettes !

Dans le temps il n'y avait pas de clôture, il fallait garder les vaches, le temps était long, mais avec un bon chien, je pouvais lire. Mais on était tellement à court d'argent qu'on avait très peu de livres...

G h i s l a i n e
GUIGNIER: *Est-ce que cette passion du livre ne vient pas de votre appartenance au protestantisme, qu'on a appelé "le peuple du Livre" ?*

E.M.: Oui, les protestants lisaient beaucoup

protestantisme, qu'on a appelé "le peuple du Livre" ?

E.M.: Oui, les protestants lisaient beaucoup car ils ont appris à lire la Bible alors que c'était formellement interdit aux catholiques chez qui seul le curé avait le droit de la lire... et de l'interpréter. A l'époque des guerres de religion, si on vous trouvait avec une Bible, vous étiez passible des galères ou du bûcher !

C.A.: *Vous lisez de la poésie ?*

E.M.: Pas forcément. J'aime surtout lire des histoires vécues, qui relatent quelque chose de concret. Je ne lis jamais de livres de politique, j'en suis dégoûté.

C.A.: *La poésie et la politique, ça ne va pas ensemble ! Quel est le livre qui vous a le plus marqué ?*

E.M.: Je suis de l'ancienne école, on nous apprenait Lamartine, Victor Hugo, Musset; j'ai gardé un faible pour ces lectures. Les romans de Victor Hugo, j'en ai

lu pas mal... Frison-Roche, aussi.

C.A.: Vous écrivez en français ou en patois occitan ?

E.M.: Les deux, mais plutôt en français car c'est plus facile à écrire. Dans mon livre, sur 51 poèmes, il n'y en a que 2 en patois. Je me sers du "Dictionnaire occitan-français dialecte gévaudanais". Par contre pour parler, cela m'est plus facile en patois.

C.A.: Trouvez-vous le patois plus poétique ?

E.M.: Ce n'est pas

E.M.: Ce n'est pas pareil ! Des campeurs de Finiels, un jour, m'ont demandé de leur dire un poème en patois. Je leur ai dit: "Mais, vous ne le comprenez pas !". Ils ont répondu: "C'est juste pour la musique des mots !".

G.G.: Comment "vient" le poème ?

E.M.: Des fois, je travaille longtemps sur un poème, et il ne veut pas sortir et parfois, ça vient facilement ! Il me faut trouver un thème, le démarrer. Une fois démarré,

souvent, ça va mieux mais ce n'est pas toujours évident ! Comme on dit, il y a 10% d'inspiration et 90% de transpiration ! Selon les moments, j'écris deux poèmes par semaine et parfois je reste 3 mois sans en écrire ! J'ai dû passer mes 15 ans pour avoir mon certificat d'études, alors je ne risque pas de me comparer à aucun poète, je n'ai pas les compétences !



La pêche écologique

Dans les années 50, vivait un célibataire né au début du siècle, il s'appelait Germain. Il possédait une moto de la marque "Auto-Moto" et les gamins du voisinage, dont je faisais partie, l'avaient baptisé "Tomoto". Tomoto avait une passion: la pêche, mais pas n'importe quelle pêche. Une pêche que je dirais écologique avant l'heure car, on ne parlait pas encore, dans ce temps là, d'écologie. Pendant le mois d'août, lorsque les ruisseaux se trouvent au plus bas de leur niveau, il partait dans les landes cueillir une plante qui se nomme le bouillon blanc - il a un autre nom en latin, mais je ne vous le dirai pas. En patois, on appelait ça "les arapassos". C'était une fois ou deux dans l'été, pour attraper un plat de truites qu'il appelait des "titos". Les plantes étaient cueillies avant que la graine ne soit trop mûre pour qu'elle rende du jus. Il les brouillait entre deux pierres et cela ressemblait un peu à du lait, d'où son nom de "bouillon blanc". Cela avait sur le poisson un peu le même effet que le cannabis ou l'opium sur les humains. Les grosses truites sortaient de leur cave et venaient se laisser prendre à la main au bord de l'eau sous l'effet euphorisant du bouillon blanc. Je peux en parler en connaissance de cause, ayant parfois aidé Tomoto dans ses escapades. Toutefois je dois vous dire: sitôt que l'eau redevenait claire, les truites reprenaient leur vitalité et regagnaient leurs caches, ce qui permettait de ménager les truitelles sans ravager les rivières.

bise-art, blizart.....

Le sanglier à cornes

L'Alphonse était un vieux chasseur qui avait plus de 40 campagnes de chasse, mais cette année là, à cause des problèmes de santé, il n'avait pas pris son permis. Un dimanche matin en s'occupant de la basse cour, il entend dans la vallée en face, un peu éloignée, la voix d'un chien qui semblait au ferme (*). Il dit à sa femme Rosalie: "Je crois qu'il y a un chien qui fait le ferme après un sanglier en face". - "Tiens-toi tranquille, tu sais bien que tu n'as pas ton permis cette année", lui dit sa femme.

Il continue à vaquer mais une demi heure après le chien donnait toujours de la voix au même endroit. En tant que vieux chasseur n'écouterant que le sens du devoir, il prend son fusil et en se dérochant de la vue le plus possible, s'approche de l'endroit où il jugeait que devait se produire le ferme. Il commence à voir le chien qui se dérobe et s'approche du ruisseau. Et tout à coup, là, dans le lit du ruisseau, entre deux grosses pierres qui cachaient la bête en partie, il croit voir le sanglier. L'ajustant avec précision il tire une balle, la bête touchée au cœur se couche sur le côté et ne bouge plus. L'Alphonse s'approche de sa victime... Oh surprise, oh stupéfaction, la bête avait des cornes !

Il avait tué un chevreuil.

En arrivant à la maison, je ne vous dirais pas qu'il a été décoré, ça non ! Mais il a eu quand même droit à certaines félicitations de la part de sa Rosalie. L'Alphonse m'a confessé par la suite, mais surtout ne le répétez pas car une confession doit rester secrète, que malgré qu'il ait tué d'autres chevreuils par la suite, et légalement ceux-là, le premier était bien le meilleur, la viande avait un petit goût de fruit défendu. Il faut bien dire comme circonstance atténuante que, malgré une longue pratique de la chasse, il n'avait jamais eu l'occasion de voir un sanglier. Ceux-ci étaient beaucoup plus rares qu'à présent !

(*)Le chien au ferme: Le chien de chasse aboie devant la bête qui lui fait face. Elle ne se sauve pas, elle l'affronte.



●●● C.A.: *Faites-vous partie d'un cercle de lecteurs?*

E.M.: Oui, celui du Pont de Montvert, justement j'y vais demain et je présenterais un nouveau poème en français sur... le livre: Le livre est un ami et un ami fidèle
Il vous donne toujours sans rien vous demander
Ce que vous découvrez souvent vous interpelle
Et puis de temps en temps vous emmène à rêver.
S'il raconte l'histoire de la vie en famille
Vous vous y revoyez quand vous étiez gamin

Vous vous y revoyez quand vous étiez gamin
Le soir au coin du feu et que la lampe brille
Sans avoir de souci d'un autre lendemain.
S'il vous parle d'amour rappelant la jeunesse
Que vous avez vécue il y a très longtemps
Il vous vient à l'esprit les bals et les kermesses
Que n'ont pu effacer en vous l'injure du temps.
S'il arrive de lire des mémoires de guerre
Vous plongeant ainsi dans de tristes souvenirs
Vous vivrez avec eux cette

Lozère, mon pays



Elie Malachanne

Beliado d'ancien temps ou de nosto junesse

Con après l'ou soupa
La taôuro rélèbado
Aqui contro l'ou mur
A sa place éstachiado
Passabion dabon lou fioc
Per fayre la beliado.
Lou pèro ero al cantou
Es el que fieoûquiabiabo
Sout la grosso couiro
De la soupo des pouors
Qué dine nosté patoués
appelabion la peirado
Ount approufitabion
Lous amassuns de louort.
Maï d'un cop lous bèsis
Bénieoû passa un moument
Amassabion dé romo
Tout en parlen del temps
Car adoun la telé encaro ièro pas
Ou ploumabion des castognos
Per noste déjuna.
Sion juste esclayrach
Per un simple qinquet
Lous efons jiougabou a l'homme negre
A dous soubre un bouffet
Las fennos sout lou lun
Blagabou et petassabou
Et pièi quon sions biens chials
Chiario sana coulja
Adoun sion jioubes et hérouses
Mais ou counéission pas.

grande misère
Qu'ont vécu les soldats sans
tous en revenir.
Cela peut être aussi l'histoire
toute simple
Une histoire de vie sur le point
de s'achever
Même si cela était une histoire
de prince
Elle vous rappellera qu'on ne
fait que passer.

G.G.: Comment êtes-vous arrivé à publier vos

vos poèmes ?

E.M.: Après l'exposition "Regards - Cent ans d'écrits et de portraits" au Pont de Montvert, quelques personnes y avaient lu de mes poèmes et m'ont demandé d'en acheter un recueil. J'ai contacté un éditeur qui m'a dit que ce genre d'écrits ne l'intéressait pas. Simone ROBERT (1) a qui j'avais demandé comment elle faisait pour ses poèmes, m'a fait la

jour j'ai eu l'idée de demander à Mme RIVAL du Parc National des Cévennes. "Je vais voir, le Parc l'a déjà fait pour quelqu'un du Causse, mais il faudrait 30 à 35 poèmes minimum". J'ai fait mon compte, j'en avais une soixantaine.

Et donc, le Parc m'a édité ce petit recueil "Lozère, mon pays" (2) à mes frais, à 500 exemplaires environ.

Ballade à mon Pays

Un jour mettant vos pas dans ceux de Stevenson
Vous arrivez fourbus au col du Mont Lozère
Vous avez devant vous de bien vastes horizons
Trois cents mètres plus bas coule une rivière
Elle porte déjà le nom de Rieumalet
Et l'une de ses sources démarre sous vos pieds.
Et là devant vos yeux s'ouvre une vallée
Semblant un paquebot dans le granit taillé
Nous descendons un peu, Finiels, sa fête des myrtilles
Ses saucisses grillées, son bal, son jeu de quilles
Mais cela seulement à la bonne saison.
De l'autre côté vous rencontrez Champlong
J'y ai passé ma vie à cultiver la terre
Et là tout doucement j'attends le cimetière
Déjà peuplé des miens par dix générations
Qui m'avaient précédé dans la vieille maison.
En face de nous c'est le Ron de Montal
Coiffé en temps ancien d'un château féodal.
Mais nous continuons, voici le Galadet
Un jour très en colère le vieux pont emportait.
Bouos Bel, quand nous étions enfants,
Nous allions aux champignons le matin en courant.
Rieumal s'est assoupi, ses fermes délaissées
Les jeunes sont partis les vieux s'en sont allés.
Mais nous voilà bientôt au village aux trois pont
Dont deux furent emportés lors des inondations
Sa place du marché où en mille sept cent deux
Mourut Esprit Séguier martyr courageux.
Nous remontons un peu vers le Ron du Chastel
En admirant l'horloge et la Font de Nouvel.
Nous continuons, c'est la Cham de l'Hermet
Et à la dernière guerre s'y était réfugié
Un camp de réfractaires.
Mais déjà le Bougés nous bouche l'horizon
Avec point culminant le Signal du Ventalon.
Vous avez avec moi visité mon pays
Revenez- y souvent si le coeur vous en dit.

●●● C.A.: *Il paraît que vous êtes passionné par les archives ?*

E.M.: Oui, j'en recopie souvent. A la mairie du Pont de Montvert, j'ai essayé de reconstituer les familles de Champlong jusqu'à la révolution. Dans ma famille, j'ai réussi à remonter les mariages jusqu'en 1680 !

Lors de cet entretien, Elie nous a présenté un ouvrage mis en page et préparé par un ami, Jacky DEDET, datant de mars et août 2001. Il y en a un deuxième en préparation. Mais ils sont uniques et pas en vente ! Il regroupe une traduction de mots et expressions du patois pontois en français, quelques citations dans les deux langues sélectionnées par Elie, un ensemble "d'histoires réelles et irréelles. Quelques unes en patois pontois, d'autres en français et certaines dans les deux langues", ainsi que des listes d'"escaï-noms" (surnoms, sobriquets) de la population de la commune du Pont de Montvert et villages alentours, tout cela réuni dans les multiples petits cahiers d'Elie. On y retrouve la fraîcheur et l'humour de notre poète !

Nous vous en donnons, tout au long des encarts qui parsèment ces pages, une tranche à savourer...

Propos recueillis par
Catherine AUFOUR et
Ghislaine GUIGNIER.

(1) Simone ROBERT: *Poétesse bien connue au Pont de Montvert, Chevalier des Arts et Lettres, Sociétaire de la Société des Poètes Artistes de France.*

(2) "Lozère, mon pays" est en vente au prix de 9 euros chez Elie Malachanne.

..... bise-art, blizart (2)

La présentation que vous allez découvrir dans les lignes qui suivent est largement inspirée du dossier de demande de financement que nous avons adressé au ministère de l'économie solidaire.



"Bois 2 Mains"

Nos objectifs : aux objectifs de "créer une société coopérative dans le domaine de la filière bois répondant à un développement local et durable, de respect de l'environnement, d'insertion sociale et de création d'emplois."

Article 1er des statuts de l'association " Bois 2 Mains "

...

regrouper de manière hebdomadaire pour travailler collectivement à la réussite des projets individuels voit le jour, ce sont "les journées chinoises". Rapidement, ces samedis chinois regroupent une vingtaine voire une trentaine de personnes aux compétences multiples, le travail réalisé sur une journée est extraordinaire, les anciens témoignent souvent du même air de solidarité qui les animait. Il y a 3 ans, pour répondre à des besoins individuels en bois de construction, il est décidé, par ce groupe encore informel, d'abattre et de débarder des arbres. Il est fait appel à un scieur des Landes, équipé d'une scie mobile pour transformer les grumes en bois d'œuvre. Encore une fois, la quantité de travail réalisée à une dizaine de contributeurs est impressionnante : par le volume de bois sorti et scié, mais aussi par l'amélioration de la forêt et des paysages.

De là est né l'idée de monter un projet de création d'une société coopérative.

Le 24 Novembre 2001, l'association "bois.2.mains" est créée, elle constitue le support d'étude et de préfiguration de la future société.

Les dimensions de la solidarité

Aujourd'hui association loi 1901 dont la durée est limitée à 5 ans.

3 collèges membres

- les contributeurs (les actifs sur le terrain)
- les usagers (propriétaires forestiers, artisans, collectivités...)
- les membres associés (partenaires)



(partenaires) associer des partenaires, les acteurs locaux afin de partager les informations et de mutualiser des outils.

1 contrats CES 6 mois va être créé pour le travail administratif des séances de formation seront organisées pour les membres de l'association (sécurité, sylviculture, démarche de projets...).

Demain

Notre projet se distingue d'une entreprise commerciale classique par ses finalités d'utilité sociale, par la nature des publics concernés ainsi que par les conditions dans lesquelles les activités sont et seront exercées.

Aussi, nous nous sommes intéressés aux SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) :

Article additionnel à la loi 47-1775 du 10/09/47, après Art. 19 quater

“ Les Sociétés coopératives d'Intérêt Collectif (...) ont pour objectif la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présente un caractère d'utilité

social”

Ce tout nouveau statut de société se distingue par "la volonté de donner aux producteurs, aux usagers, aux financeurs d'une activité qui s'avère intéressante et nécessaire sur le territoire les moyens de peser et d'interagir sur la gestion et l'évolution de la dite-activité"

Les SCIC associent une multiplicité de partenaires par collèges :

- les salariés de la coopérative,
 - les usagers,
 - les bénévoles
 - les collectivités publiques et leurs groupements
- Chaque associé dispose d'une voix à l'assemblée générale, chaque collègue doit rassembler entre 10 et 50 % des droits de vote.

Les SCIC sont des sociétés agréées pour 5 ans par le Préfet, en fonction de leurs engagements dans les actions d'utilité sociale relevant de l'intérêt collectif. A ce titre, elles peuvent recevoir des subventions et bénéficier d'emplois aidés.

bise-art, blizart (2)



●●● Les facteurs de succès :

Facteurs réalisés ou en cours :

- parler, échanger autour de la gestion de la forêt, de la nécessité d'interventions raisonnées sur le milieu.
- mobiliser les élus locaux pour une reconnaissance politique des actions d'amélioration de la forêt (notion de délégation de mission de service public), les associer aux réflexions et à l'analyse économique.
- un projet qui s'élabore dans une dynamique commune : 9 membres de l'association consacrent, depuis Novembre 2001, 2 jours par semaine à la réalisation du projet de l'association (les journées chinoises sont maintenues et constituent la 3ème journée hebdomadaire de coopération).
- Un travail collaboratif sur le terrain qui se perfectionne : prise en compte de la sécurité,

méthodes et organisation des séquences de travail, développement du tri et du "0 déchet"...

Indicateurs de succès :

1. Assurer le financement de la phase d'étude afin de se donner les meilleurs moyens d'exister et de durer.
2. Créer la société coopérative et des emplois.
3. Investir dans du matériel de production.

Partenaires acquis ou en cours, invités au comité de pilotage de BOIS 2 MAINS :

- l'Association de Développement du Canton du Pont de Montvert,
- la Coopérative d'Utilisation

de Matériels Agricoles (CUMA) du Ventalon,

- l'association Réseau d'Echanges Alternatifs et Solidaire 48,
- les conseillers généraux des Cévennes, les maires et conseillers municipaux du canton du siège de l'association,
- la Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt
- la Chambre d'Agriculture de la Lozère
- le Parc National des Cévennes
- la Fondation de France

Partenariats envisagés

- la DATAR
- le Conseil Régional Languedoc Roussillon
- la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi

Les acteurs du projet, membres de l'association

Jean Claude Colombat -
Stephane Guittard - Jean Luc Mathieu - Christian Erard -
Daniel Mathieu - Mouloud -
Thomas Brasseur - Pascal Ouarzazi - Pascal Leclercq -
Christophe Leclercq - Carlotta -
Sandrine Colombat - Stihl Husqvarna - Amélie Mathieu -
Nicolas Zimerman - Flavie Merveille - Mickaël Chardon -
Céline Mathieu - Jean-François Hible - Thomas Gourdon - Sylvain Hugon -
Trazate Benazouz - Lionel Staal - Robert Salmeron -
Muriel Saiz - Stéphane Gendrin - Martine Torrel -
Laurent Delhomes - Philippe Roche - David Peris - Michel Dupoirieux - Patrick Guitard -
Etienne Vidal - Laurence Vidal - Ludovic Texier.

Jean-Luc MATHIEU

..... fraîche rafale

Anna Blanc-Lantieri est née en 1939 au moment de la déclaration de guerre, en Hautes Provence. Son père avait donc été mobilisé mais comme elle était son quatrième enfant il a pu revenir au bout de quatre mois. Blanc (son non de jeune fille) signifie berger. D'ailleurs son grand-père était berger dans les Alpes.



Une enfance:

Anna
Blanc-Lantieri

fraîche rafale



●●●
A 10 ans - La
deuxième au
premier rang
en partant de
la gauche.

Mathias Brossard: *Avais-tu des frères et soeur ?*

Anna Blanc-Lantieri: Quand je suis née j'avais déjà deux frères et une soeur et après ma famille s'est beaucoup agrandie. Ce qui fait que je suis d'une famille de neuf enfants ! Mais comme je suis née au moment de la guerre et qu'il y avait beaucoup de problème d'alimentation rajouté au fait que mon père travaillait jour et nuit, c'est ma grand-mère qui m'a élevée. Mes parents habitaient à Digne et moi je suis allé vivre dans ce village où j'étais d'ailleurs née. Je suis restée seule avec mes grands-parents de l'âge de deux ans à l'âge de huit ans et demi à peu près. A cet âge là je suis retournée vivre avec mes parents au milieu d'une

marmaille d'enfants, vu qu'il en était né d'autres. Et je me suis un peu sentie étrangère parce que pour moi ma mère, c'était ma grand-mère, ce qui m'a fait une drôle d'impression et qui a un peu forgé mon caractère, mon côté un peu extérieure à la famille, un peu singulier, un peu qui suis-je, d'où je viens, qu'est-ce que je jais là ? Et c'est ce même sentiment qui plus tard, adulte, m'a donné envie de m'éloigner de cette tribu qui me semblait ne pas être la mienne. En ce qui concerne mes huit frères et soeurs avec qui j'ai vécu jusqu'à dix huit ans, nous avons tous deux ans de différence. Et vu qu'on était une famille nombreuse, presque un village on jouait beaucoup ensemble dans les terrains vagues - dans notre

quartier il y en avait beaucoup - ou dans notre rue qui était une impasse. Je jouais plus avec les garçons qu'avec les filles, parce que les filles étaient élevées pour être de vraies femmes à la maison. Dès qu'on pouvait s'échapper on jouait avec nos frères à toutes les bêtises que font les garçons, tout ce qui était interdit: jouer au foot, aux billes, sauter les ruisseaux, aller à la baignade quand il ne faut pas.

M.B: *Quels métiers exerçaient tes parents ?*

A.B-L: Mon père était chauffeur de car, il faisait la ligne Digne/Avignon et je ne le voyais que peu parce qu'il partait à cinq heures du matin et rentrait le soir à neuf heures. Je ne le voyais que lors de son



A 16 ans avec mon équipe de basket - en bas à gauche.

jour de repos hebdomadaire ce qui fait que c'était ma mère qui dirigeaient tout son petit monde. Et ça a sûrement un peu orienté ma vie parce qu'on s'est tous un peu occupés de nos plus jeunes frères et soeurs. Et quand je suis devenue institutrice je me suis dit que c'était le seul métier que je savais bien faire! Je me suis sentie particulièrement bien à ma place en devenant institutrice de maternelle.

M.B: *As-tu bien vécu ta scolarisation ?*

A.B-L: A l'école, dans le village de ma grand-mère, nous étions sept ou huit enfants et mon institutrice était une vieille dame avec un chignon blanc et un vieux châle autour des épaules parce que les écoles étaient chauffées par un poêle

par un poêle qui était au milieu de la classe et qui ne chauffait que la maîtresse. Mais à l'école moi je rêvais, je passais ma vie à rêver ! Et après quand j'ai été enseignante je me suis dit c'est bizarre que tu veuilles apprendre à lire aux gosses... moi j'ai toujours eu l'impression que j'élevais des oiseaux dans mon bureau, que j'y cherchais des insectes ! J'écoutais sûrement d'une oreille parce que ma scolarité s'est passée normalement en étant moyenne, moyenne, moyenne avec toujours "peut mieux faire", mais je rêvais tout le temps ! J'ai pas de souvenir négatif de mon enfance car j'avais une grand-mère formidable, mais à l'école j'ai toujours eu l'impression que je planais! Rien ne m'a vraiment intéressée à l'école à part les

intéressée à l'école à part les gens, les autres, les profs, les copines. Puis vers l'âge de la seconde mon père m'a dit: "Vu que tu ne fais rien à l'école et que les profs se plaignent, tu vas arrêter et rester à la maison pour aider ta mère !" Et là ça été la panique totale parce que je discutais beaucoup avec ma mère et elle me disait:

"Je ne veux pas que vous ayez la même vie que moi, que vous ayez tant d'enfants, que vous travaillez comme moi !" Et quand je me suis vue faisant le même travail qu'elle, je suis devenue extrêmement brillante, première en tout même là où j'étais mauvaise ! Je m'étais dit il faut que je puisse avoir mon bac, avoir une vie à moi, un métier !



fraîche rafale



●●●
Autour de
notre mère qui
a 80 ans.

M.B: *Quel est ton meilleur souvenir?*

A.B-L: Ce sont mes souvenirs de la campagne, par exemple les bassins avec les têtards. Encore maintenant je me rends compte que je me déplace vers le col de Montmirat, à l'endroit des menhirs, où il y a un espèce de trou d'argile et où il ya toujours de l'eau et des têtards; et depuis que je suis ici je vais toujours en chercher! J'ai d'autres souvenirs de la campagne comme les foins, le puits et le champ de mon grand père, les herbes vertes, les grenouilles, l'odeur des cassis, l'odeur des tomates...

M.B: *As-tu revu ta grand-mère après ?*

A.B-L: Sur la fin de sa vie, elle est venue vivre avec nous. Elle était super, c'était une riieuse, elle ressemblait à une sorcière avec les mains crochues de rhumatismes, elle ne se plaignait jamais, elle était au courant de toutes nos histoires. C'était notre confidente! J'ai une image d'elle comme si elle

C'était notre confidente! J'ai une image d'elle comme si elle était une petite fée! De cette relation, est née en moi une attirance, un élan, une affection très forte vers les personnes âgées: je me sens bien avec elles, comme si elles étaient de ma famille.

M.B: *Quel est ton plus mauvais souvenir ?*

A.B-L: Je suis encore chez ma grand-mère et une belle dame de la ville m'offre une poupée, et cette belle dame, je me rends compte que c'est ma mère... Je ne la voyais qu'un mois en été en vacances, mais il y avait une distance entre nous: j'ai cette image encore très forte en moi accompagnée de ce sentiment d'étrangeté... une image si présente, que je pourrais encore la recréer, aujourd'hui...

M.B : *Pourquoi es-tu venu en Lozère ?*

A.B-L: J'ai connu la Lozère, un peu par hasard, en vacances. Ça a été un flash! Dès que j'ai pu, j'ai acheté une ruine à

Ça a été un flash! Dès que j'ai pu, j'ai acheté une ruine à l'Hermet et j'y venais donc souvent et j'avais en tête de m'y installer un jour. Je pense que c'était pour retrouver un peu l'ambiance du village de ma grand-mère, la campagne... le retour aux sources...

Maintenant j'arrive à "gérer" les moments où il faut que j'aille au trou, chercher des têtards!

M.B: *Aimerais-tu revivre ton enfance ?*

A.B-L: Non, j'ai été très heureuse avec ma grand-mère mais quand même, ça crée un manque de ne pas vivre avec sa vraie famille. J'ai été une adolescente très fermée, révoltée contre tout, et je n'aimerais pas revivre du tout cette période là ! Plus je vieillis, plus je suis heureuse! Peut-être parce que je devient sage! (rires...).

Propos recueillis par Mathias
BROSSARD

..... fraîche rafale (2)

Non, je ne suis pas allé en Palestine, mais j'ai recueilli ces témoignages sur la liste d'information "France Solidarité Palestine" (www.solidarite-palestine.org/).

Je trouvais que ça rentrait bien dans ma rubrique d'interview, sauf que là, ce n'était plus du passé mais du présent: c'est ce que les enfants de mon âge vivent chaque jour dans les territoires occupés par les israéliens, ce que les médias nous cachent.

Certains préfèrent les palestiniens, d'autres les israéliens, je ne veux pas créer de polémique, juste montrer des enfances brisées.

Mathias BROSSARD

Enfance Palestinienne...

Dimanche 30 mars 2002

Je m'appelle **Alayyan Zayed**, j'ai 9 ans. Je ne peux pas jouer dans ma cour. Je ne peux pas sortir devant la porte d'entrée de ma maison à cause du couvre-feu. J'ai caché mes jouets parce que j'ai peur que les soldats israélien m'emmènent parce que j'ai des fusils jouets et des tanks jouets. Je ne peux même pas aller au magasin acheter des bonbons à cause du couvre-feu.

Voici une lettre de **Rana** au monde entier : En ce moment, mon père est au loin. Quand j'ai remarqué pour la

première fois que ma sœur et ma mère pleuraient en regardant la TV où on voyait les soldats israéliens qui tuaient les hommes qu'ils avaient arrêtés, j'ai cru que mon papa était l'un d'eux. J'ai commencé à pleurer et pleurer et puis au bout d'une minute je me suis demandée pourquoi je pleure, c'est notre destinée. mon père est policier et nous devons résister.

Je m'appelle **Lema Zayed**, j'ai 11 ans: je veux aller à l'école finir mes études cette année. Je veux être libre l'été, aller nager et m'amuser. Je veux que les soldats israéliens quittent notre pays, arrêtent l'occupation et arrête d'utiliser

d'utiliser ces gros tanks. Nous n'avons rien pour les confronter. Je ne veux pas qu'ils occupent nos maisons ou qu'ils tirent des obus dessus.

Je m'appelle **Ahmed Tuqan**, j'ai 7 ans. Depuis que l'Intifada a commencé, nous avons commencé à déménager d'une maison à l'autre. Chaque semaine, nous habitons une maison différente. Les israéliens entrent dans les maisons et ils font peur aux gens. Quand ils sont entrés dans Jérusalem, nous avons déménagé à Ramallah et quand ils sont entrés à Ramallah, nous avons déménagé à Jerusalem.

...

..... l'air de rien

Le 5 février 2002, à Saint Martial près du Vigan dans le Gard, a eu lieu une rencontre sur le thème de la construction en pierres sèches. Deux cent cinquante personnes ont participé: nombreux élus, les pouvoirs publics, des professionnels de la construction, des privés ou tout simplement des amateurs de cette technique.



**La construction
en pierres sèches:
Le renouveau !**



Les Cévennes
Parc National

La restauration des murs de soutènement de terrasses

LES CAHIERS PRATIQUES



Cette journée a connu deux points forts:

- Le lancement par le Parc National des Cévennes d'un cahier pratique : " La restauration des murs de soutènement de terrasses " . C'est un petit manuel plein d'explications, de photos, et de conseils pratiques, qui va vous inciter à vous mettre à remonter des murs en pierres sèches.

On ne peut que vous inciter à vous le procurer. (Au P.N.C. 6 bis place du Palais 48400 Florac, ou tous autres points de vente du P.N.C.)

Cette publication a été rendue possible, grâce au travail patient et acharné de Didier Lécuyer , chargé depuis plusieurs années par le P.N.C, de promouvoir le renouveau de la pierre sèche .



Légende des photos ci-dessus:
En haut: Rencontre de Saint Martial - Démonstration de la construction d'un mur en pierres sèches.

En bas: Saint Martial - l'intérêt de la restauration des faïsses passe par l'utilitaire: ici la culture des oignons doux des Cévennes.

- La signature d'une "Charte des artisans bâtisseurs en pierres sèches", par des professionnels de la construction des Cévennes (Gard et Lozère). La signature de cette charte, par tous professionnels qui pratiquent la construction en pierres sèches, leur permet d'appartenir à une association qui est une garantie de sérieux et de qualité du travail réalisé.



Légende des photos ci-dessus :

En haut: L'intérêt de l'aspect créatif de la pierre sèche.

En bas: La commune de Saint Andéol a fait réaliser un mur en pierres sèches à Poussiels... C'est possible !

Charte des artisans bâtisseurs en pierres sèches

Les constructions et ouvrages d'art en pierres sèches, les terrasses de culture et les murs en pierres sèches qui les délimitent constituent non seulement un élément majeur du patrimoine paysager cévenol mais ils participent aussi à la vie économique et écologique du pays.

Les terrasses permettent d'éviter la dégradation des sols en freinant l'érosion et favorisent ainsi une meilleure gestion de l'écoulement de l'eau.

La première moitié du siècle dernier a été marquée par des transformations industrielles importantes, par les pertes humaines engendrées par les guerres de 1914 et 1940 et par l'attrait d'un confort urbain qui a vidé peu à peu les campagnes de leurs forces vives et de leur activité basée sur une agriculture vivrière.

Ces cultures étaient à la base d'un mode de vie et d'une occupation particulière de l'espace cévenol.

L'arrivée de nouvelles techniques de construction, du béton armé, des éléments préfabriqués, des liants hydrauliques..., semblaient devoir ranger définitivement l'usage de la pierre sèche au musée "des arts et traditions populaires".

Ainsi on a pu assister à l'abandon progressif voire même à la destruction d'une grande partie de ce patrimoine que l'on croyait appartenir à un passé définitivement révolu.

Ces dernières décennies nous ont fait découvrir les limites et les aberrations de l'utilisation non raisonnée de ces nouvelles techniques dans les Cévennes, techniques qui ont pu par ailleurs démontrer leur efficacité.

Aujourd'hui avec la prise de conscience du devenir de notre environnement, favorisée par l'échec partiel de l'agriculture productiviste, les nuisances d'une certaine industrie et l'impact sur le terrain d'un certain comportement dit "moderne" (reboisement intensif et ouverture de piste avec des terrassements divers entraînant la destruction de murs en pierres sèches...), un revirement des comportements et des raisonnements s'effectue.

Celui-ci est aussi bien porté par les cévenols de souche et leurs enfants qui sont de plus en plus nombreux à vouloir vivre et travailler au pays, que par des néo-cévenols qui propriétaires ou non, habitent les lieux de façon permanente ou en résidences secondaires.

La réalisation des murs en pierres sèches, traditionnellement objet d'auto construction ou d'échanges informels de services, s'ouvre aujourd'hui à une offre de services de professionnels.

Face à cette situation, l'artisanat du bâtiment se doit d'être force de proposition :

- Le marché existe potentiellement mais il reste à le développer et à démontrer le bien-fondé de la technique de la pierre sèche.
- Les savoir-faire existent aussi, mais ils sont détenus par une population majoritairement vieillissante et méritent d'être actualisés et transmis.
- Une clientèle solvable, publique ou privée, est aujourd'hui en attente d'une offre de service liant compétence et organisation.

Les divers acteurs de la filière pierre sèche se sont rencontrés, sous l'égide du Parc National des Cévennes, autour de réalisations locales et ont décidé d'organiser et de regrouper les porteurs de projets et les professionnels dans une démarche commune de qualité, de développement et de prospective.

L'établissement de la "Charte des artisans bâtisseurs en pierres sèches" constitue le point de départ de cette démarche globale (...).



l'air de rien



Cette association permet à tous les donneurs d'ordre de travaux, qu'il soit Public (mairies, administrations etc...) ou qu'il soit Privé (particuliers ...) d'avoir la liste des professionnels adhérents. Cette association est un lieu d'échanges possibles sur tous les aspects de la pierre sèche: économiques, techniques, culturels ou créatifs .

L'impact des murs en pierres sèches sur le paysage apparaît nettement avec la neige.

En bas: exemple d'un pays méditerranéen

Pour tous renseignements ou contacts avec cette association, écrire au Président :
Marc Dombre, Les Calquières,
48370 St Germain de Calberte
Tel / Fax : 04-66-45-92-98 .

Roland MOUSQUES



La pierre sèche: artisanat, génie écologique et modernité.

“La pierre sèche est plus que notre patrimoine, elle joue un rôle de protection des paysages et de défense des risques naturels (...)

Bien sûr, seuls la parole et le geste ont transmis cette intelligence constructive: le matériau était sur place, la forme s'adaptait au site (...)

Un mur de soutènement en béton habillé de pierres coûte certes, moins cher, mais visuellement il sera moins satisfaisant, et écologiquement il génère un gaspillage d'énergie: fabriquer le béton, le transporter, et plus tard le détruire et supprimer les déchets. De plus, d'un point de vue solidité dans le temps, la pierre sèche résiste plusieurs siècles du moment qu'elle est entretenue, et l'entretien n'est rien si la technique est maîtrisée !

Cette technique pierre sèche est à la charnière entre le métier de tailleur de pierre et le métier de maçon, c'est une maîtrise de l'œil et de la main ! On nomme cela le métier de murailleur (...).”

Propos de Paul GILLES, Président de la Chambre des Métiers du Vaucluse:

..... vent du souvenir

La cérémonie du 8 mai dernier à St Frézal a rassemblé comme chaque année une trentaine d'adultes de tous âges, et, ce qui est récent et mérite d'être souligné, une douzaine d'enfants de l'école - cela avait déjà été le cas pour la cérémonie du 11 novembre 2001 : une fois de plus, il y avait de quoi s'en réjouir!



À l'heure où l'on constate qu'un indéniable désarroi national attire une proportion inquiétante de la population vers l'extrême droite, il est d'autant plus important de se souvenir des faits marquants de notre histoire.

En effet, si nous voulons éviter le retour des situations insupportables d'un passé relativement récent, il faut que tous les adultes qui ont charge d'éducation, parents d'élèves et enseignants, aient non seulement le souci de se souvenir eux-mêmes, mais aussi celui de mettre en garde, d'informer les jeunes - ces commémorations en sont un élément déterminant.

En outre, notre

collectivité, aussi petite qu'elle soit, a la chance d'avoir réussi à conserver son école, et ce n'est pas une mince satisfaction que de voir assister à ces cérémonies ceux qui représentent l'avenir de la commune, aux côtés de ceux de leurs aînés qui savent que le passé n'est pas loin, et qu'il faut commémorer. Or obtenir, hors temps scolaire, la participation de tous ces enfants, n'est pas facile, et demande aux

enseignants de convaincre, au-delà de leurs élèves, les parents de ces derniers.

Que tous soient remerciés du plaisir qu'ils nous font en partageant ces commémorations des horreurs du passé, donnant ainsi à chacun des chances d'une vie meilleure !

■

Jacques HUGON

Devoir de Mémoire.

ah, lisez !

Livre

"Sages paroles d'enfants" d'Edwige Antier.

C'est un "Ah Lisez" rafraîchissant et drôle que je vous propose avec la lecture de "sages paroles d'enfants" d'Edwige Antier.

Cette pédiatre psychomotricienne nous livre une série de "mots" d'enfants regroupés par thèmes, tous aussi malicieux, charmants, espiègles les uns que les autres, empreints de naïveté sage et qu'elle commente de manière originale.

Quelques perles en vrac, sans les commentaires !

Séverine 5 ans:
Dis, maman, au fait, je vous ai connu comment, Papa et toi ?

Audrey 4 ans:
Mamie, quand tu étais petite, y'avait des dinosaures ?

Vanessa 5 ans:
Autour de quoi elle tourne, la Terre, quand il n'y a plus de soleil ?

Stéphan 6 ans:
Quand elle est fatiguée, ma Maman devient toute rouge, parcequ'elle a les nerfs en peau de fleurs !

Un petit garçon (2ans) prend une claque de son père: Les joues c'est fait pour les baisers, pas pour les fessées !

Chloé 5 ans veut arroser les fleurs du balcon: Qu'est-ce que je leur donne, Maman, de l'eau d'Evian ou de l'eau d'évier ?

Jean 5 ans veut savoir s'il aura un petit frère ou une petite sœur: Dis, Papa, la graine que tu as mis dans le ventre de Maman, elle était rose ou bleue ?

Un petit garçon citadin: Nos trottoirs, ce sont des crottoirs !

Et encore...

- Les cobayes sont des cochons dingues !

- Les cochons, quand ils sont propres, on les appelle comment ?

- Le paon est une poule qui a fleuri...

- Il y a une vache qui a voté, même que j'ai vu le veau !

- Les canards sont des oiseaux qui ont des parapluies aux pattes !

- Les papillons sont les seuls oiseaux qui volent avec leurs oreilles ! etc, etc...

■ G.G.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8
1								
2			■			■		
3								
4			■			■		
5		■		■				
6								
7			■				■	
8			■					

Jeu proposé par Hervé Goldfarb

Horizontalement

1. Les gendarmes connaissent son plan par cœur.
2. Connus des informaticiens - Mammifère d'Amérique du Sud - Divinité.
3. Sur un arbre.
4. Lien - Adverbe - A côté de la ville de Washington.
5. Dans la portée.
6. Lien horticole.
7. Aimée de Zeus - Organisation terroriste.
8. Adverbe - Célébrer.

Verticalement

1. Calme après la tempête.
2. Pour matérialiser - Particule.
3. Mieux vaut ne pas avoir à faire à eux.
4. Peu fréquent - Anciennes colonies françaises.
5. Son prix dépend du nombre de ses chevaux.
6. Empestât.
7. Ronger.
8. Après déception.

..... tempête de délibérations

Saint Maurice de Ventalon
Conseil municipal
du 1er Mars 2002

Absents excusés : Mmes BUISSON et DUBOIS.

Budget primitif: Le conseil déplore le manque de solidarité nationale envers les communes à petit budget mais dont les besoins restent importants. Ce qui oblige à des impasses budgétaires sur des points pourtant capitaux : routes, donc sécurité, habitat, donc désertification

programmée, assainissement, donc impact environnemental... Une étude critique des prévisions budgétaires 2001 et des réalisations effectives a permis de préparer une ébauche du BP 2002. Pour le prochain conseil (prévu le 29 03 02) au cours duquel seront votés le compte administratif 2001 et le budget 2002, une réflexion approfondie est engagée pour établir des priorités, surtout pour la partie investissement.

Le conseil se réunira une semaine avant le vote du budget pour envisager une revalorisation du montant des 4 taxes perçues par la commune, afin d'harmoniser cette imposition par rapport aux autres communes du canton.

Réunion SICTOM:

Le Préfet de la Lozère a mis le SICTOM en demeure de stopper le fonctionnement de l'incinérateur de Florac avant le 1^{er} mai 2002, sauf

si une mise en conformité intervient avant cette date. Surpris par cette mise en demeure le SICTOM fait appel à la compréhension du Préfet et demande le respect des délais promis par celui-ci lors d'une rencontre qui a eu lieu le 06 avril 2002.

Stage journalisme:

Une subvention de 500F est attribuée pour permettre au formateur bénévole de se loger pendant la durée du stage proposé aux membres du comité de rédaction du Vent des Bancelles.

O.G.M Confédération Paysanne :

Le conseil adopte la délibération proposée par la Confédération Paysanne et invite l'Etat à prendre en considération l'intérêt de la santé publique et de la protection de l'environnement quand il autorise les cultures en plein champ de plantes génétiquement modifiées. Il déclare être fermement opposé à toute culture de ce type sur le territoire de la commune.

Questions diverses:

Le conseil s'associe à la pétition d'ATTAC pour refuser le bradage des services publics aux marchés privés (Pétition disponible en Mairie).

Déneigement : Le déneigement n'est pas chose facile et le conseil souhaite que le mécontentement des administrés soit communiqué au Maire ou à un de ses représentants et qu'une modération soit respectée dans les propos.

Saint Maurice de Ventalon
Conseil municipal
du 22 Mars 2002

Le conseil se réunit avec un ordre du jour unique : Fixation du taux des 4 taxes locales.

Il est en effet nécessaire d'harmoniser le montant de ces taxes aux taux pratiqués sur le reste du canton, celles de Saint Maurice étant nettement en dessous des taux appliqués dans les autres communes. Ils se trouvent également inférieurs aux taux moyens appliqués dans le département..

Pour harmoniser le montant de ces quatre taxes, le conseil a fait appel aux Services du Centre départemental des impôts et à Mme Argentière, Perceptrice. Une simulation a été préparée en tenant compte de la spécificité de la commune.

Le conseil vote donc à l'unanimité les nouveaux taux suivants :

Taxe habitation : 3.56 (ancien : 2.97) Taxe foncier bâti : 6.84 (ancien : 5.70) Taxe foncier non bâti : 165.54 (ancien : 157.66) Taxe professionnelle : 8.78 (ancien 7.54).

Saint Maurice de Ventalon
Conseil municipal
du 29 Mars 2002

Absent M. VANDERSTEEN excusé.
Compte administratif

Compte administratif 2001: Le conseil examine le compte administratif de la commune qui représente l'exécution précise du budget 2001.

La section de fonctionnement présente un excédent de 428 932.47 F.

La section d'investissement présente un déficit de 352 963.75 F. Le budget global présente un excédent de 75 968.72 F. Le compte administratif du CCAS ne présente aucune réalisation.

Ces deux comptes sont votés à l'unanimité.

Budget primitif 2002 :

Pour la commune, la section de fonctionnement est équilibré à la somme de 155 830 Euros et la section d'investissement à 138 701 Euros .

Pour le CCAS, la section de fonctionnement est équilibré à 76 Euros . Il n'y a pas d'investissement. Le conseil vote les subventions suivantes. Il est impossible de donner satisfaction à toutes les demandes.

ADMR : 80E ; La Clède des Champs: 100E; Foyer Passe-Montagne: 100E; Coopérative scolaire: 80E; ATTAC : 38E .

Une lettre expliquant les difficultés budgétaires de la commune sera envoyée aux associations habituellement subventionnées et qui n'ont pas été retenues cette année.

Ces budgets sont votés à l'unanimité.

Le conseil adresse ses félicitations à la secrétaire qui a collaboré pleinement à l'élaboration de ce budget rendu plus difficile avec le passage à l'euro. ■

tempête de délibérations ●●●●●●●●●●

Saint Maurice de Ventalon

Conseil municipal
du 17 Mai 2002

Location:

Le conseil a reçu trois familles qui ont sollicité la location de l'ancienne maison du Parc. Ces personnes ont répondu aux questions des membres du conseil. Le conseil municipal décide de demander l'avis des membres qui n'ont pas pu être présents et de donner une réponse aux intéressés avant le 25 mai.

Echange terrains:

Une délibération est prise à l'unanimité décidant d'échanger avec M. JOUVERT une parcelle de terrain dans le cadre de la régularisation cadastrale du hameau du Poncet. Dans le même cadre, une délibération est prise pour acheter une parcelle de terrain à M. VERNAUJOU, afin de réaliser une aire de retournement à usage de parking communal en transformant une route privée en voie communale et à MM. ROMIEUX et METGE pour la même raison.

Pays:

Le conseil, après étude des documents, repousse la prise de délibération sur le thème des pays, au conseil du 7 juin 2002.

Abattoir:

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver les statuts de la SEML créée et prévoir la nomination des représentants de la commune au conseil

d'administration.

Remboursement emprunt TVA :

Une délibération est prise à l'unanimité pour reverser à la Caisse d'Epargne 7622 euros correspondant au remboursement d'une partie de l'emprunt relié sur la TVA de l'assainissement du village de St Maurice de Ventalon.

Pont O.N.F.:

Le conseil délibère à l'unanimité pour solliciter le concours de la DDAF comme maître d'oeuvre pour les travaux de réparation du Pont busé sur la Goudesche, travaux qui pourraient ainsi être programmés pour l'automne 2002..

Questions diverses:

Mme le Maire donne lecture de la réponse à une lettre de M. VELAY Alfred ayant pour objet l'eau du secteur Massufret-Villaret, appréciée par les conseillers pour les précisions qu'elle apporte. Cette lettre et sa réponse (envoyée ce jour à M. VELAY) sont consignées dans le registre des délibérations du C.M.

Compte de gestion 2001:

Le compte de gestion de Mme la perceptrice est approuvé à l'unanimité par le conseil.

Ordures ménagères:

A partir du 1er janvier 2003, le conseil municipal n'interviendra plus pour fixer la taxe ou la redevance des ordures ménagères, ce rôle sera

ménagères, ce rôle sera réservé au SICTOM, comme application de la loi du 12 juillet 1999 et de la loi des finances rectificatives de juillet 2002 ■

Saint Maurice de Ventalon

Conseil Municipal
du 07 Juin 2002

Pays:

Après une longue discussion sur le thème du Pays, le conseil prend la délibération suivante : pour nourrir la réflexion, le conseil décide de participer au périmètre d'étude du futur "Pays Coeur de Lozère" comme à celui de "Pays Cévennes, Vallée de la Cèze, de l'Ardèche et des gardons".

Loyer:

La location de l'ancienne maison du PNC est attribuée à M. et Mme Miloud ARIF, suite au déménagement de Mme PAVOT, installée au hameau de Figerolles. Le loyer est fixé à 274,41 euros mensuels. La location est attribuée à partir du 1er juin mais les deux premiers loyers ne seront pas réclamés en échange des travaux effectués par le nouveau locataire.

La location de l'école de la Vialasse est reconduite au berger, M. SERIEYS pour un montant de loyer de 457,35 euros annuels.

Le conseil décide de réclamer un demi-mois de loyer à Mme PAVOT pour le retard de déménagement.

Abattoir:

Le conseil désigne à l'unanimité M. RICHARD comme délégué titulaire à la SEML de l'abattoir de Florac et Mme DUBOIS M.J comme suppléante.

Redevance EDF:

Au titre de l'occupation du Domaine Public par les ouvrages d'EDF, une redevance annuelle fixée pour 2001 à 153 euros va être réclamé à l'entreprise. Voté à l'unanimité.

Délégation de signature:

Le conseil décide à l'unanimité de déléguer MM. VANDERSTEEN et RICHARD pour la signature des documents administratifs en cas d'empêchement des adjoints.

Questions diverses:

Soucieux de voir installer une activité permanente sur la propriété RICHARD du Bourg de St Maurice qui est actuellement à la vente, le conseil a fait connaître son avis à la SAFER et a pris des informations sur la possibilité de créer une ferme relai.

Emploi jeune : une étude est lancée pour envisager la possibilité d'un emploi jeune sur la commune.

Des vannes sont nécessaires sur la conduite d'eau de Masméjean pour pouvoir sectionner certains réseaux afin de localiser une fuite importante constatée. Un devis sera demandé. ■

Saint Frézal de
Ventalon
Conseil Municipal
extraordinaire
du 07 Mars 2002

Présents:

M. PASSEBOIS E. ,
Maire, M. LIEBER J.Cl.,
1er Adjoint, M. HUGON
J., 2ème Adjoint Mme
BRUGUES M., 3ème
Adjoint, Mmes
COLOMBAT S. -
SALMERON F. -
GOURDON V. - VIDAL
L., M. JALAT F.

Absents excusés :Mme
LEVEL A. et M.
MAURIN T. qui donne
pouvoir à M.
PASSEBOIS.

Secrétaire de séance :
Valérie GOURDON.

Ordre du jour unique:

Voirie communale à Cessenades:

Le maire, E. PASSEBOIS et le maire adjoint J. HUGON retracent au conseil l'historique de l'aménagement routier de ce hameau.

Initialement une route communale goudronnée arrive au tout début du village jusqu'au garage de René LARGUIER le reste des maisons est desservi par un sentier étroit et tortueux accessible à pied seulement.

A la fin des années 70, de nouveaux arrivants souhaitent, pour vivre mieux et en tout cas plus conformément aux modes actuelles, disposer d'une voie ouverte à la circulation automobile et interviennent auprès du Conseil Municipal à cet effet, lequel accède à ce souhait. .

S'engagent alors de longues négociations avec

longues négociations avec les propriétaires fonciers - MM. René LARGUIER et Jean PONGE - qui finissent par céder gratuitement les terrains nécessaires et, par conséquent, permettent la réalisation de nouvelles voies d'accès.

Une étude a déjà préalablement été menée par la DDE (M.LAFONTAN est alors ingénieur), le financement par la commune est assuré; une entreprise de TP (celle de M. F. ROUVIERE) est retenue pour les terrassements et des maçons locaux (avec la participation bénévole d'habitants du hameau qui n'avaient pas de terrain à céder) sont choisis pour construire les murs de soutènement.

En 1987 tout est réalisé, ces nouvelles voies sont inscrites au registre de la voirie communale et tous les habitants du hameau - et notamment PONGE, HUGON, BUREL - peuvent accéder en automobile jusque devant leur porte ; les ruines sont accessibles et peuvent être réhabilitées.

M. René LARGUIER meurt en octobre 1991, et ses héritiers, ses neveux, Mme Simone ANTOINE (actuellement décédée) MM. Henri LARGUIER, Paul LARGUIER et Maurice LARGUIER vendent entre autres, en 1992, à Mme et M. GUIRAO domiciliés à Bouc Bel Air (B du R) la mine située sur la parcelle proche de la maison PONGE et cadastrée B 554 et 8537. (la B 554 est traversée par le chemin créé pour desservir la maison PONGE). Ils

signent sur l'acte de vente établi par Me DUMAS, Notaire à La GRAND'COMBE la mention : "le vendeur déclare... qu'à sa connaissance "il n'a été créé aucune servitude passive sur les biens vendus..." Cela va avoir de très sérieuses et graves conséquences.

Mme et M GUIRAO entretiennent dès leur arrivée des relations parfaitement courtoises avec les uns et les autres, sollicitent de la mairie permis de construire, autorisation de traversée de route etc... pour aménager leur nouvelle acquisition. Ils obtiennent satisfaction sans réserve.

Par la suite ils manifestent une volonté très nette de s'approprier, en le fermant par un portail, le chemin d'accès chez M. PONGE (évidemment, leur acte notarié les y autorisait, mais nous ne le savions pas au départ et on s'était bien gardé de nous en informer !).

S'en suit une série d'actions judiciaires avec la commune d'abord, avec la famille PONGE-LUMIA ensuite, qui amènent, ces jours derniers, grâce à cette mention notariale : "il n'y a pas de servitude..." à la conclusion définitive des juges, à savoir que le chemin qui traverse la parcelle B 554 est bien propriété exclusive de Mme et M. GUIRAO.

Les intervenants disent leur totale incompréhension de cette situation qui amène essentiellement la maison PONGE à être actuellement très mal desservie par une ruelle étroite à forte déclivité et

dans une situation pire que celle qu'elle connaissait avant 1987 puisque tout aussi bien, à cette époque, on y arrivait par un sentier devant la porte d'entrée principale alors qu'on ne le peut plus maintenant.

Il ne faut pas oublier que M. PONGE a donné à la commune le terrain pour que puisse être construite une nouvelle route qui désenclave tout le hameau mais pour pouvoir aussi arriver chez lui en voiture et bénéficier du confort qui a été amené.

Le maire demande au conseil de réfléchir à tout cela. Allons nous rester inertes et accepter cet état imposé ou allons nous réagir eu égard à la sauvegarde d'un bien public dans lequel la collectivité a engagé des fonds importants afin d'obtenir un résultat définitif satisfaisant pour tous et sur lequel on n'aurait pas à revenir ?

Il s'en suit une longue discussion où diverses solutions sont envisagées.

Mme GOURDON, MM. JALAT, LIEBER, HUGON, s'interrogent : serait-il envisageable de créer un autre passage ? M. JALAT propose même de "donner un coup de main" si cette solution était possible sans mettre à mal les finances de la commune.

Le Maire rappelle l'objectif de la réunion : il n'est pas question de créer un autre passage mais de "récupérer" le terrain aménagé par la commune en 1987 avec l'accord et la contribution gratuite des propriétaires concernés et des financements publics ;

décide de retenir ces personnes pour la location. Il est toutefois précisé que seul le terrain attenant au logement (cour) fera partie de la location, la "plate-forme" restant à la disposition de la municipalité.

- Adduction d'eau potable au Grenier.

Jean-Claude LIEBER et Frédéric JALAT chargés de l'étude sur le captage de la source des Gouttes, font part de leurs observations:

- Le passage de la canalisation par la crête s'avère impossible.

- Une solution serait de descendre cette canalisation au Salson, d'y implanter un bassin et d'alimenter le Grenier en eau par le sentier communal le Salson - le Grenier. Une estimation doit être demandée à une entreprise de terrassement. En tout état de cause, cette opération ne doit pas apporter de modification au sentier communal et en aucune façon, élargir le chemin afin d'éviter le passage de véhicules et laisser ainsi dans l'état la beauté du sentier, le P.N.C. supervisant les éventuels travaux. Prévoir que peut-être les propriétaires de la Vignette seraient intéressés par cette adduction, une demande verbale de la part de M. IAQUINTA J. a déjà été formulée auprès de Mme GOURDON. En avoir la confirmation.

- Location d'été de l'école des Abrits.

Fabienne SALMERON fait part du souhait de la directrice de l'école de disposer de plusieurs jours avant la rentrée de

septembre pour aménager les classes. Une lettre en ce sens vient d'être remise à M. le Maire. Elle y stipule que la directrice souhaiterait que l'école ne soit pas louée la dernière quinzaine d'août.

L'ensemble du Conseil regrette que cette lettre parvienne en mairie alors que la décision de louer l'école pour l'été s'est faite il y a plus d'un mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de laisser l'école libre à partir du 26 août. M. le Maire est chargé d'en informer la directrice. Tous ces éléments nous amènent à envisager une étude afin de savoir si cette location est réellement rentable.

La séance est levée à 21h. ■

Présents: M.



PASSEBOIS E., Maire
M. LIEBER J.C., 1er Adjoint
M. HUGON J., 2ème Adjoint
Mme BRUGUES M., 3ème Adjoint
Mmes COLOMBAT S. -
SALMERON F. -
LEVEL A. - GOUDRON V - VIDAL L.
M. JALAT F.
Absent : M. MAURIN T.
Secrétaire de séance :
Sandrine COLOMBAT.

ORDRE DU JOUR :
Commentaires sur
comptes-rendus des
Conseils municipaux
des 04/02/2002 et
07/03/2002

CR du 04/02/02: Aucun

commentaire - adopté à l'unanimité.

CR du conseil extraordinaire du 07/03/02: aucun problème sur le fond et les conclusions de ce compte-rendu, mais long débat sur la forme. Il n'est, pour l'heure, pas adopté et sera réétudié lors du prochain conseil, après qu'une nouvelle formulation lui ait été apportée.

- Vote du Budget Primitif 2002.

Jean-Claude LIEBER présente ce budget qui est placé sous le signe de "l'économie forcée".

La marge de manœuvre se situe en fait autour de 20% du budget, le reste (80%) étant utilisé par le remboursement de la dette et les salaires (employés communaux, emplois à l'école, secrétariat - soit 11 personnes qui émargent sur le budget communal, transports scolaires compris).

Ni les remboursements dûs, ni ce choix sur un emploi large ne sont à remettre en cause, ce qui limite les possibilités.

* Budget général:

Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 198.682,74 Euros.

Dépenses:

Charges à caractère général = 31.164,83 E.

Charges de personnel = 59.282,00 E.

Autres charges de gestion courante = 76.126,00 E. (dans ce chapitre se trouve les subventions accordées aux diverses associations suivantes: Syndicat

d'Initiative du Collet, Syndicat d'Initiative du Pont de Montvert, "Cœur

d'Initiative du Pont de Montvert, "Cœur des Cévennes", CINECO, Pompiers, collège du Collet, accueil de Mongols et Tibétains en Lozère).

Charges financières = 17.349,00 E.

Remboursements d'emprunts = 1.000,00 E.

Virement section d'investissement = 13.760,91 E.

Recettes:

Produits des services = 5.182,00 E.

Impôts et taxes = 30.113,00 E.

Dotations et participations = 141.862,00 E.

Autres produits de gestion courante = 17.630,00 E.

Produits exceptionnels = 3.607,00 E.

Excédent antérieur reporté = 288,74 E.

Investissement: dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 233.999,65 Euros.

Dépenses:

Remboursements d'emprunts=31.891,00 E.

Immobilisations corporelles (acquisitions foncières)= 125.009,00 E.

Immobilisations en cours (travaux bâtiments et voirie) = 62.635,00 E.

Solde d'exécution d'investissement reporté = 14.464,65 E.

Recettes:

Dotations Fonds divers Réserves = 12.323,74 E.

Subventions d'investissement = 144.639,00 E.

Emprunts et dettes assimilées = 63.276,00 E.

Virement de la section fonctionnement = 13.760,91 E.

Ce budget général est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des conseillers.

tempête de délibérations ●●●●●●●●●●

Saint Fréal de Ventalon
Conseil Municipal
du 22 Mars 2002
(suite)

●●●

* Budget Ordures ménagères:

Exploitation: Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 9666,65 Euros.

Dépenses:

Ramassage des encombrants = 300,00 E.
Participation au SIVOM Vallée Longue = 9.366,65 E.

Recettes:

Redevances O.M. (150 redevances à 53,00 E.) = 7.950,00 E.

Excédents antérieurs reportés = 1.716,65 E.

Ce budget Ordures Ménagères est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des conseillers.

* Budget Caisse des Écoles:

Fonctionnement: Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 33.684,00 E.

Dépenses:

Charges à caractère général = 8.104,00 E.

Charges de personnel = 24.782,00 E.

Autres charges de gestion courante = 553,00 E.

Dépenses imprévues = 0,84 E.

Virement section investissement = 244,73 E.

Recettes:

Produits et services (cantine scolaire) = 5.200,00 E.

Dotations et participation (Subv. St Fréal = 27.168,00 E. soit plus de 14% du budget général et participation St Andréol = 228,00 E.) = 27.396,00E.

participation St Andréol = 228,00 E.) = 27.396,00E.

Atténuations de charges = 81,00 E.

Excédent antérieur reporté = 1.007,57 E.

A noter, donc, le gros effort de la commune pour le fonctionnement de l'école. La somme allouée à la directrice pour les divers achats ne concerne que les "fongibles". La maintenance de l'ordinateur et de la photocopieuse ainsi que le transports pour les sorties sont comptabilisés sous d'autres articles.

Deux questions:

- Voir pourquoi les frais de déplacements des cantinières passent de 152,45 E. en 2001 à 530,00 E. en 2002.

- Voir le nombre d'enfants rationnaires à la cantine.

Enfin, un point est fait sur les impayés; une relance en relation avec l'aide sociale est nécessaire dans certains cas.

Ce budget Caisse des Écoles est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des conseillers.

* Budget AEP:

Exploitation: Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 30.530,00 E.

Dépenses:

Entretien réseaux, analyse, EDF pompage = 4.170,00 E.

Impôts taxes et versements assimilés = 1.010,00 E.

Charges financières = 1.208,00 E.

Charges exceptionnelles = 114,00 E.

Virement section

Virement section investissement = 23.998,00 E.

Recettes:

Produits de gestion courante = 12.530,00 E.

Excédents antérieurs reportés = 18.000,00 E.

Investissement:

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 169.888,85 E.

Dépenses:

Déficit reporté = 4.014,85E.

Capital emprunt = 3.316,00 E.

Immobilisations en cours (Travaux le Viala = 22.867,00 E.; Le Grenier = 129.582,00 E.; Le Salson = 10.109,00 E.) = 162.558,00 E.

Recettes:

Affectations des résultats = 4.014,85 E.

S u b v e n t i o n s

d'investissement = 83.084,00 E.

Emprunts travaux AEP = 64.790,00 E.

Autofinancement complémentaire = 18.000 E.

Rappel:

Depuis plusieurs années une étude de mise aux normes est engagée, en relation avec le cabinet Béture-Cérec. Cette étude est financée à 80%. Un premier volet (état des lieux) a déjà été réalisé; coût total: 35.000 F. La seconde phase de l'étude consiste en la mise aux normes des captages (périmètres de protection, actes notariés); coût: 75.000 F. C'est donc une somme totale de 110.000F qu'il faut engager pour obtenir ensuite la subvention de 80%.

Jean Claude Lieber souligne l'intérêt du document réalisé pour la

première phase.

Vu l'état des finances et les urgences que constituent les travaux sur l'adduction du Viala et ceux d'alimentation du Grenier, il est décidé de surseoir, pour un temps, à l'étude de mise aux normes des captages. "Y a-t-il une date butoir pour la fin de cette étude?" demande Valérie

Gourdon. M. Passebois répond que "2003" avait été avancé, mais qu'on ne pourra jamais nous imposer ce qu'on ne peut faire! Les travaux urgents sur les adductions:

Ces travaux sont subventionnés à 50%, le prix de vente du M3 d'eau dépassant 10 F (règle imposée par le Conseil Général).

- Adduction du Viala: L'amélioration de cette adduction nécessite, au niveau de Carmentran, un passage de la canalisation nettement en contrebas de la voie Carmentran - Poussiels. Il faut donc pour cela une autorisation de passage dans les terrains privés du groupement forestier. Une demande dans ce sens a été effectuée par M. le Maire. Nous en attendons la réponse.

- Alimentation du Grenier: Une première étude sur un pompage du Gardon a aboutie à une estimation de 800.000 F pour le coût des travaux. Il resterait donc 400.000 F à la charge de la commune. D'autres solutions sont donc envisagées:

a/ Prolongement de l'adduction "du Géripon" en passant par le Soleyret.

b/ Même proposition que ci dessus, mais en

passant au dessus du Soleyret (problème d'altitude dans ce dernier cas probablement supérieure au niveau du bassin !).

c/ Prolongement de l'adduction "de Cessenades" en suivant la voie du C.F.D.

d/ Captage de la "Source des Gouttes" permettant d'alimenter le Salson en plus du Grenier. Jean-Claude Lieber a fait nettoyer les abords de cette source par les "Contrats Verts", afin de permettre une étude plus fiable de son débit.

Ces propositions ont été communiquées à M. Mercier de la SAFER, qui doit les évaluer et nous guider dans notre choix, en relation avec les services de la DDASS.

L'ensemble des conseillers sera convié à une réunion lors de la remise de ce rapport.

Toutes ces précisions étant apportées, le budget AEP est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des conseillers.

* Echancier / état de la dette:

Les remboursements pour cet exercice sont de 17.774,67 E pour les travaux routiers effectués en relation avec le SDEE et de 31.462,90 E pour les autres opérations, soit un total de 49.237,57 E représentant environ 20% de notre budget.

* Les quatre taxes:

Leur taux détermine notre potentiel fiscal et la Dotation Globale d'Équipement est fonction de ce dernier:

bas, plus les subventions le sont également.

Il est donc décidé, à l'unanimité, d'augmenter de 0,5% le taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe de Foncier Bâti, qui passent respectivement de 7% à 7,5% (taux départemental communes de même strates = 7,79%) et de 12,5% à 13% (taux départemental communes de même strates = 17,69%), les taux des deux autres taxes (Foncier Non Bâti et Taxe Professionnelle) restant inchangés.

- Intercommunalité.

M. Passebois rappelle que nous sommes la seule commune du canton à ne pas adhérer, pour l'heure, à cette idée.

Jacques Hugon signale que de nouvelles dispositions permettent désormais aux communautés de communes de moins de 3500 habitants de bénéficier des mêmes avantages financiers que les communautés supérieures à ce nombre, notamment d'une Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée.

Les compétences transférées à la communauté de communes ne doivent être ni trop, ni trop peu importantes (exemple d'une communauté de petites communes de l'Hérault).

La communauté de commune nous donnera plus de moyens pour étudier et pour réaliser.

Il est à noter que les communes du canton ont toutes la volonté de maintenir leur intégrité.

Les compétences

transférées peuvent être très précises: M. Passebois nous signale qu'on peut même scinder une compétence - dans le domaine de l'eau on peut, par exemple ne conserver que le fonctionnement.

Des compétences sont déjà transférées au SIVOM: aménagement touristique, création aménagement et grosses réparations de la voirie communale, transport des personnes isolées, etc...

Ne peut-on envisager une adhésion sur ces bases ?

Jean-Claude Lieber se dit favorable à cette idée si on se cantonne aux compétences déjà déléguées, suivi en cela par l'ensemble du Conseil.

Le Conseil se dit d'accord pour que cette évolution de la position de la commune sur ce sujet soit rapportée lors de la prochaine réunion du SIVOM des Sources du Tarn.

Sandrine Colombat souhaiterait connaître les inconvénients d'un tel regroupement, quant à Valérie Gourdon elle aimerait des documents précis sur la question.

Jacques Hugon a demandé à l'Association de Développement du Canton qu'elle ait le souci d'informer davantage les conseillers.

Par ailleurs les problèmes de la présidence et du nombre de délégués par commune sont soulevés.

- Relation avec l'Association "Bois 2 Mains".

Un comité de pilotage se met en place et M.

met en place et M. Passebois est sollicité pour en faire partie.

L'Association souhaite pouvoir disposer d'un terrain pour y implanter un atelier. Pour l'heure, seule la zone artisanale prévue par le POS, peut permettre ce type d'implantation.

- Discussions sur les actions en cours.

* C.F.D.

La réhabilitation de cette plate-forme est en passe de devenir réalité; un Syndicat mixte se constitue.

* Maison BARRAL.

La famille intéressée nous communique son accord avec notre proposition (location de la maison et seulement du terrain attenant, la plate-forme restant à la disposition de la commune). Emménagement prévu le 1er juillet 2002.

Chauffage central: Jean-Claude Lieber suggère de bien étudier la sortie des fumées. Si une évacuation en faitage pouvait se faire, une chaudière classique (plus économique financièrement) pourrait suffire.

Financement: Les accords de l'administration et de la Caisse des Dépôts et Consignations sont obtenus. M. Passebois doit rencontrer un représentant de la banque (Crédit Agricole) ce lundi 25 mars pour ouvrir la ligne de crédit.

* Terrain SERRES jouxtant l'école.

Ce terrain est désormais propriété de la commune.

* Terrain SOUSTELLE (parking maison communale) L'acte est entre les mains du notaire.

●●●

tempête de délibérations

Saint Fréal de Ventalon
Conseil Municipal
du 22 Mars 2002
(suite et fin!)

●●●

* Fournisseur de gaz à l'école des Abrits.

Un rendez-vous aura lieu mercredi 27 mars avec le représentant de la société "Vitogaz".

Jacques Hugon déplore les délais importants pour le remboursement de la cuve imposés par la société "Butagaz".

- Questions diverses:

Anne LEVEL signale la naissance d'une nouvelle association "L'Esperluette" (&) à Saint Michel de Dèze, qui se propose de mettre à disposition des intéressés des ordinateurs connectés à l'internet, ainsi que différentes formations dans ce domaine.

La séance est levée à 23 h 45

Saint Fréal de Ventalon
Conseil Municipal
du 15 Avril 2002

Présents: M. PASSEBOIS E., Maire
M. LIEBER J.C., 1er Adjoint
Mme BRUGUES M., 3ème Adjoint
Mmes COLOMBAT S. - SALMERON F. - LEVEL A. - VIDAL L.
Absents excusés: M. HUGON J., 2ème Adjoint, procuration à Mme BRUGUÈS; Mme GOURDON V., procuration à M. LIEBER; M. MAURIN

T., procuration à M. PASSEBOIS E.; M. JALAT F.
Secrétaire de séance : Jean-Claude LIEBER.

ORDRE DU JOUR :

- Commentaires sur comptes-rendus des Conseils municipaux des 07/03/2002 et 22/03/2002

- CR du 07/03/02: Les modifications sont adoptées par le conseil.

- CR du 22/03/02: Le compte-rendu est adopté, mis à part un complément portant sur la page 5 demandé par Mme LEVEL: ... l' "Esperluette" et "la création d'une bibliothèque ouverte à tous". Contacter le 04.66.45.47.80 pour tout renseignement concernant cette association.

- Élection présidentielle des 21 Avril et 5 Mai 2002 .

M. PASSEBOIS rappelle la règle: présence indispensable d'un élu et d'un assesseur au minimum.

Les horaires sont fixés:
8h00 à 9h00: M. PASSEBOIS - Mme VIDAL; 9h00 à 10h00: Mme BRUGUÈS - Mme LEVEL; 10h00 à 11h00: M. LIEBER; 11h00 à 12h00: M. MAURIN; 12h00 à 13h00: Mme SALMERON; 13h00 à 14h00: Mme VIDAL; 14h00 à 15h00: M. HUGON; 15h00 à 16h00: Mme BRUGUÈS; 16h00 à 17h00: Mme GOURDON; 17h00 à 18h00: Mme COLOMBAT.
Dépouillement à 18h00

avec M. PASSEBOIS et les présents...

Il est entendu que l'ordre fixé ce jour sera le même le 5 Mai pour le 2ème tour.

- Intercommunalité - GAL/Pays.

● Intercommunalité.

Mme BRUGUÈS se fait l'interprète de l'information rapportée par M. HUGON de sa participation à diverses réunions sur le sujet.

En résumé il propose de situer les transferts de compétence au niveau de celles du SIVOM actuel (cantonal), à savoir l'ensemble des investissements portant sur:

1/ Le tourisme (politique globale).

2/ L'aménagement du réseau routier.

3/ Les investissements lourds portant sur l'amélioration ou la création de réseaux d'AEP.

4/ Les transformations du POS qui demandent une forte mobilisation financière et le cadastrage de voies et sites importants.

Dans l'ensemble, une tendance favorable à une adhésion totale ou partielle se dégage. Mais des questions restent posées qu'il faudra éclaircir avant d'aller plus en avant dans notre engagement.

* M. PASSEBOIS pose la question de la présidence et de la représentation de notre commune. Mme BRUGUÈS répond que la tendance actuelle serait de "2 représentants par

commune + 1 représentant par tranche de 300 habitants". Par contre, la question de la présidence reste posée: tournante, annuelle, sur un mandat ?

* M. LIEBER pose une question qui lui semble fondamentale: quelle sera la charge financière à supporter par la commune ? Sur quel budget seront pris les fonds qui financeront les actions de l'intercommunalité (DGE - DGF - ou taxes) ? Dans quelle proportion ? Des aides supplémentaires seront apportées par l'État; lesquelles et dans quelles proportions ?

Personne au conseil ne peut apporter de réponse, ni même une ébauche de réponse chiffrée à ces interrogations. Mme LEVEL fait remarquer que plus le dossier s'épaissit, plus nous avançons dans le flou.

M. LIEBER s'interroge: est-il honnête par rapport à notre collectivité de l'engager dans des actions dont nous ne connaissons pas clairement les implications économiques et financières ?

Dans l'ensemble, l'idée d'un engagement de la commune reste acquis, mais les membres du conseil sont appelés à enquêter pour apporter des réponses précises à ces questions.

● GAL.

Nous faisons partie du GAL Cévennes. Cet organisme permet de participer au programme de développement européen (LEADER +) et d'en percevoir des fonds.

C'est M. J. HUGON qui est chargé de suivre ses réunions.

- Révision du POS.

Mme BRUGUÈS fait part d'un courrier du ministère de l'équipement et du logement, lettre de M. BRAJON, qui indique les changements apportés par la loi du 13/12/00 (loi S.R.U.). Cette loi prévoit en particulier la disparition des POS partiels (devenus P.L.U.). Il est objecté que la zone centrale du P.N.C. est obligatoirement exclue du P.O.S. Un complément d'information s'avère nécessaire, vu l'extrême complication des termes de la missive ("PLU" plans locaux d'urbanisme, "MARNU", "SRU" etc...).

- Difficultés de logement des jeunes sur la commune.

Certains jeunes, présents au conseil, sont venus exposer leurs problèmes de logement.

Le conseil décide d'étudier ces demandes et cherchera des solutions sur le domaine appartenant à la commune. D'autre part, certains propriétaires peuvent-ils prêter un terrain ?

- Location de l'ex maison Barral.

Les futurs locataires ont demandé à déposer leur déménagement dans ces locaux. Le conseil accepte à condition que:

- Les intéressés soient couverts par une assurance personnelle vol et incendie.

- Que le bail définitif ait été préalablement signé

par les parties.

- Commémoration du 8 mai 1945.

Une cérémonie aura lieu à 10h30, présidée par M. le Maire. En outre, les employés municipaux bénéficieront d'un congé le 10 Mai.

- Participation au financement des abattoirs de Florac.

S. COLOMBAT étudiera le dossier pour le prochain conseil.

- Prochains conseils:

- Lundi 27 Mai à 18h00.
- Vendredi 28 Juin à 20h30.

- Informations diverses.

● Mme VIDAL rapporte les décisions du SIVOM de la Vallée Longue:

- Possibilité pour les mairies d'acheter des containers en plastique.

- Des abris pour les containers et des dalles en ciment pourront être aménagés par les mairies (à leurs frais).

- La déchetterie permettra d'évacuer les ordures. Le prix indicatif donné sera de 6 Euros / famille de 4 personnes / an en plus de l'actuelle redevance.

● Mme BRUGUÈS prévient que le bassin communal du Viala se vide. Les employés communaux s'y rendront.

● Mme COLOMBAT lit un compte rendu de la journée du 26/03, organisée par l'association "Bois 2 Mains". Un exemplaire est fourni à chaque conseiller.

La séance est levée à 20 h 30. ■

Présents:

Saint Fréal de
Ventalon
Conseil Municipal
du 27 Mai 2002

Présents:

M. PASSEBOIS E.,
Maire

M. LIEBER J-Cl., 1er
Adjoint

M. HUGON J., 2ème
Adjoint

Mme BRUGUÈS M.,
3ème Adjoint

Mmes SALMERON F. -
LEVEL A. - VIDAL L.

Absents excusés:

Mmes COLOMBAT S.,
GOURDON V.

M. JALAT F, procuration
à M. PASSEBOIS E.

Absent: M. MAURIN T.

Secrétaire de séance :
Fabienne SALMERON.

ORDRE DU JOUR :

■ Commentaire sur le compte-rendu du Conseil municipal du 15/04/2002.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité sans commentaire.

■ Intercommunalité .

Jacques HUGON fait un exposé de la situation:

Lors de la première consultation organisée par le SIVOM et l'Association de Développement du Canton, nous avons été la seule commune du canton à adopter une position d'attente.

Depuis un élément nouveau et déterminant est apparu quand aux moyens accordés à une communauté de commune formé sur la totalité du territoire d'un canton: ce type de communauté de commune bénéficie désormais d'une DGF (Dotation Globale de

bonifiée.

La commune pour faire partie d'une communauté de commune doit transférer à cette dernière des "compétences". Il lui faut au moins choisir des compétences dans les 2 blocs de compétences obligatoires (aménagement de l'espace et développement économique) ainsi que dans au moins un bloc de compétences optionnelles (voirie, environnement, politique du logement et du cadre de vie, construction entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement péélementaire et élémentaire). Elle peut en outre (mais cela est facultatif) faire le choix d'un ou plusieurs autres blocs de compétences optionnelles et celui d'un ou plusieurs blocs de compétences facultatives (politique associative et culturelle, administration des communes, organisation des services de transport à titre d'organisateur secondaire, gestion des structures à caractère social en fonctionnement et investissement...).

Le SIVOM, réuni le 24 Avril 2002, a fourni une trame de ces différentes compétences et sur lesquelles les différentes communes sont invitées à se prononcer. Un long débat a lieu, au sein du Conseil, d'où ressort la nécessité d'être prudent quant aux compétences déléguées. Celles-ci doivent se rapprocher de ce qui est déjà transféré au SIVOM.

En résumé, sont retenus:

●●●

tempête de délibérations ●●●●●●●●●●

Saint Fréal de
Ventalon
Conseil Municipal
du 27 Mai 2002
(suite)

●●●

● Dans le bloc de compétences obligatoires:

* Aménagement de l'espace = Soutien aux implications de contractualisation entre l'Etat et/ou les éleveurs, type CTE, qui participent à l'entretien de l'espace et au maintien des milieux: reconquête des espaces ouverts, entretien des cours d'eau et remise en état des systèmes anciens d'irrigation par les agriculteurs.

* Développement économique = Définition d'une politique cohérente du tourisme et réalisation de toutes opérations d'intérêt intercommunal en matière d'aménagement touristique (compétence déjà transférée au SIVOM).

● Dans le bloc de compétences optionnelles:

* Voirie = Mandataire pour le compte des communes membres dans les domaines de la création, l'aménagement et les grosses réparations de la voirie communale (compétence déjà transférée au SIVOM).

* Environnement = Entretien des chemins et sentiers de petite randonnée (en coordination avec le schéma départemental de la randonnée) et notamment pour la réparation des dégâts causés par les sangliers.

● Dans le bloc de

compétences facultatives:

* Politique associative et culturelle = Aide aux associations intercommunales (comme dans le cadre du SIVOM).

* Administration des communes = Mutualisation des moyens en matériel intercommunal.

* Organisation des services de transport à titre d'organisateur secondaire = Transport à la demande (comme dans le cadre du SIVOM).

Le côté financier est ensuite exposé par Alain VENTURA:

La communauté de communes tire ses ressources de dotations de l'Etat et de la participation des communes membres. Cette dernière participation peut se traduire par deux systèmes:

- La **Taxe Professionnelle Unique** (TPU): les communes ne perçoivent plus la taxe professionnelle qui est directement encaissée par la communauté et le taux de cette taxe est unique pour toutes les communes de la communauté, le nivellement se faisant sur plusieurs années (environ 7 ans dans notre cas). L'inconvénient de ce système c'est que la dotation touristique globale (environ 350.000,00 F soit 53.500 Euros en 2001) versée au SIVOM serait supprimée.

- L'autre possibilité permettant le maintien de cette dotation touristique est la **Fiscalité Additionnelle**: Les communes sont libres de

fixer leur taux pour les 4 taxes. Elles en perçoivent toujours les produits diminués d'un certain pourcentage allant à la communauté de commune.

Ce pourcentage est fonction des recettes budgétaires attendues par la communauté de communes. Un document financier fourni par le Trésorier Payeur Général est remis à chaque conseiller.

Ainsi, dans le cadre d'une fiscalité additionnelle pour un budget global de 124.000 Euros (environ 815.000 F), les recettes de la communauté de commune se répartiraient ainsi:

- Dotation d'Intercommunalité des communautés de communes (DGF bonifiée): environ 25.000 Euros (165.000,00 F)

- Dotation touristique globale: environ 53.500 Euros (350.000,00 F)

- Participation des communes sur fiscalité additionnelle: environ 47.500 Euros (300.000,00 F)

Dans ce cas, la participation pour Saint Fréal serait de l'ordre de 2.993 Euros (calcul T.P.G.).

Actuellement (en 2001) St Fréal verse au SIVOM 1.572 Euros pour le transport des personnes isolées. Il y aurait donc 1.421 Euros de participation supplémentaire ce qui représente en gros le produit dû à une

augmentation de 1% du taux de la taxe d'habitation. Celui - ci

ayant été augmenté de 0,5% cette année, il ne resterait à trouver que la moitié de cette somme qui serait soit prise sur le budget communal - les compétences transférées étant des charges en moins pour la commune - soit répercutée sur le taux 2003 de la T.H.

Seules inconnues à cette heure: les aides attribuées aux communautés de communes pour gros investissements. Dans ce cas une participation supplémentaire des communes est-elle exigée? Cette question sera posée lors d'une prochaine réunion du SIVOM.

Etienne PASSEBOIS et Jacques HUGON reprennent la parole pour évoquer les problèmes de représentation et de présidence.

- Représentation: Les six communes du SIVOM sont actuellement représentées de manière égalitaire quelle que soit leur superficie ou leur démographie. Ils proposent, soutenus par l'ensemble du Conseil que ces modalités de représentation soient maintenues dans le cadre d'une communauté de communes.

Si un réel blocage apparaissait le Conseil accepterait que les "petites communes" aient 2 représentants les 2 plus importantes (Le Pont et Vialas) en ayant 3.

- Présidence: Le Conseil opte pour une "Présidence tournante", à l'image du Conseil de l'Europe, cette présidence n'étant pas forcément réservée aux seuls maires.

■ Le GAL (Groupe d'Actions Locales).

Jacques HUGON fait un rapport des dernières évolutions de cet organisme.

En projet: création de lieux d'accueil destinés à faciliter l'installation en Cévennes. Il s'agirait de centres de ressources. Un centre important serait implanté à Florac en relation avec des antennes sur chaque vallée (Le Pont de Montvert, Vallée Française, etc...).

Deux autres organismes complémentaires au "GAL" et susceptibles de percevoir des fonds européens lancent également des projets:

- Le programme "Equal" qui se propose d'implanter des "maisons de village", lieux de ressources pour les personnes qui ont déjà un projet.

- Le projet sur le Sud Lozère de "bassin d'emploi". Il s'agit de créer quelque chose sensé représenter un territoire cohérent afin de développer l'emploi.

■ Programme logement social.

Dans l'optique de l'achat de la maison Teissier au Géripion et de la propriété attenante, il est confirmé que la commune peut bénéficier du programme PLUS (Programme Locatif d'Utilité Social) comme pour la "maison Barral".

M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'intérêt de cet achat, sachant que les aides ne couvrant pas la totalité des dépenses, il faudra recourir à l'emprunt et donc être en

mesure de louer au plus vite cette habitation qui nécessite une grosse réhabilitation.

Le Conseil émet le désir d'aller plus loin dans cette opération, mais souhaite avant tout se rendre compte sur place des possibilités d'aménagement. Pour se faire, M. le Maire est chargé d'entrer en contact avec le propriétaire pour convenir d'un rendez-vous, auquel les conseillers seront conviés, ceci afin de visiter les lieux.

■ Voirie de Cessenades.

Suite aux courriers de M. le Maire, Mme et M. GUIRAO ont répondu qu'ils n'avaient aucune proposition à formuler.

En conséquence le Conseil, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire et à Jacques HUGON pour poursuivre l'opération destinée à rétablir le désenclavement de la totalité des habitations de Cessenades.

■ C.F.D.

Anne LEVEL signale qu'il faut prendre une délibération pour la création d'un syndicat mixte à des fins techniques pour l'aménagement en voie verte de l'emprise de l'ancienne voie de chemin de fer de la Vallée Longue et de la Vallée de la Mimente. Ce Syndicat Mixte - différent du SIVU (possibilité d'adhérer au Syndicat Mixte sans être dans le SIVU) - sera composé des représentants du département de la Lozère,

des communes de la Vallée Longue + St Andéol et des communes de la Vallée de la Mimente + Barre des Cévennes.

Deux tranches de travaux sont programmées:

- 2002: Vallée de la Mimente (de Florac au Jalcreste)

- 2003: Vallée Longue (du Jalcreste à Sainte Cécile d'Andorge).

L'adhésion à ce Syndicat Mixte n'implique aucune participation financière de la part des communes. Il s'agit de créer un support permettant l'obtention de subventions.

Il y aura un représentant et un suppléant par commune.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce Syndicat Mixte.

■ Abattoir de Florac.

Sandrine COLOMBAT, chargée de ce sujet étant absente, il est décidé de reporter cette question à l'ordre du jour du prochain conseil.

En tout état se cause le conseil qui avait accepté de participer à l'investissement pour cette structure, refuse toute participation à son fonctionnement. Il serait toutefois regrettable de voir disparaître cette activité utilisée localement par bon nombre d'agriculteurs.

■ Gestion de l'aire de jeux de l'Ayrolle.

Une gestion de cet équipement est nécessaire pour éviter toute anarchie. Patrick GUITTARD se propose de remplir cette mission; Accord de l'ensemble du Conseil.

■ Transports scolaires

Jacques HUGON fait le

point sur les prévisions pour la rentrée 2002:

● Secondaire:

- Le transport de Julie Hugon est supprimé.

- Maryse Bruguès dont l'effectif transporté sera de 3 enfants vient d'apprendre que son service serait supprimé au profit de celui de St Andéol qui pourtant ne transporterait que 2 enfants (un seul service pour ces 5 élèves). Cette mesure repose sur le fait que le Conseil Général considère les transporteurs professionnels comme prioritaires, ce qui est le cas du service de St Andéol. Le Conseil s'élève contre cette mesure et charge M. le Maire d'en faire part au Conseil Général.

- Danielle Iaquina transportera les enfants de l'Ayrolle et la petite Gourdon.

● Primaire:

- Le service de Frédéric Jalat ne comportera que 2 enfants de St Frézal (1 au Viala et 1 au Salson). Une extension pour prendre en charge les enfants de St Andéol est demandée.

■ Élections législatives:

La tenue du bureau est ainsi définie:

- Scrutin du 9 Juin: 8h à 9h = PASSEBOIS - VIDAL; 9h à 10h = BRUGUÈS; 10h à 11h = SALMERON; 11h à 12h = MAURIN; 12h à 13h = LIEBER; 13h à 14h = HUGON; 14h à 15h = VIDAL; 15h à 16h = LEVEL; 16h à 17h = JALAT; 17h à 18h = PASSEBOIS - COLOMBAT. ●●●

tempête de délibérations

Saint Fréal de
Ventalon
Conseil Municipal
du 27 Mai 2002
(suite et fin!)

●●●

- Scrutin du 16 Juin: 8h à 9h = LIEBER - VIDAL; 9h à 10h = BRUGUÈS; 10h à 11h = SALMERON; 11h à 12h = MAURIN; 12h à 13h = PASSEBOIS; 13h à 14h = HUGON; 14h à 15h = GOURDON; 15h à 16h = LEVEL; 16h à 17h = JALAT; 17h à 18h = PASSEBOIS - COLOMBAT.

■ Questions diverses:

● Demande d'autorisation: M. Bernard BRUGUÈS demande au Conseil l'autorisation pour faire passer un tuyau sous la voie communale du Viala, afin de récupérer l'eau du trop plein du bassin privé, ces travaux étant réalisés à ses frais. Accord de l'ensemble du Conseil.

● Mot sur le POS: Jacques HUGON signale que M. Michel SERRES souhaiterait que la révision du POS puisse se faire rapidement. En outre, après renseignements, d'autres organismes que l'Équipement sont habilités pour effectuer les études de révision des POS (ex: "Habitat et Développement"). Il serait intéressant de lancer un appel d'offre à ces différents organismes, afin de vérifier si les tarifs annoncés sont incontournables.

L'ensemble du Conseil donne délégation à Jacques HUGON et Maryse BRUGUÈS pour mener à bien cette consultation.

● Pont de la Vignette: Jean-Claude LIEBER signale que la dégradation du Pont de la Vignette s'accroît. Une intervention rapide devient indispensable.

La séance est levée à 21h. ■

Saint Andéol de
Clerquemort
Conseil Municipal
du 22 Juin 2002

Présents : Mmes Chapelle, Girod. MM. Mathieu, Pellecier, Clarisse, Pit.

Procurations de Mme Roux à Mme Chapelle et de M. Brasseur à Mme Girod.

Après avoir participé à la réunion publique, animée par l'association L'ESPINAS au temple de Lézinier, le conseil municipal s'est réuni à 19 heures.

Le maire lit le compte rendu du conseil municipal précédent ; approuvé et signé par tous.

Secrétaire de séance : Mme Girod.

1) Daniel Mathieu présente le compte de gestion 2001. Ce document est établi par la

données chiffrées, du Compte Administratif de la commune voté par le conseil municipal et n'est signé que par le maire.

2) Le maire donne lecture de plusieurs courriers ou informations :

* Une circulaire d'EDF concernant une modification de la redevance payée chaque année à la commune pour l'emplacement des poteaux électriques sur le domaine public : elle sera fonction du nombre d'habitants (commune de moins de 2000 habitants) et fixée selon ce critère par le conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil fixe le montant de cette redevance à 153 E. pour l'année 2002.

* Un courrier du Conseil Général proposant la signature d'une convention entre la commune et l'association Habitat et Développement en Lozère (HDL). Les conseillers désirant plus d'informations (notamment sur les différences ou concordances avec l'ADIL) décident de remettre la délibération à une date ultérieure.

* Une lettre des enfants Fages, propriétaires du Puech, autorisant de juin à septembre inclus, le prélèvement de l'eau de la source du Puech, pour approvisionner le bassin DFCI de Sambuget.

* « Les chemins de la châtaigne » : c'est une association, créée au printemps 2002, qui réunit dans un projet de développement économique, culturel et touristique divers

partenaires professionnels locaux (agriculteurs, transformateurs de produits à base de châtaigne ou de bois de châtaignier, prestataires d'accueil touristique), et institutionnels (Parc National des Cévennes, Maison de la Nature et de l'Environnement, Union Languedoc Roussillon des Associations Castaneicoles, Comité Départemental du Tourisme de Lozère, ...). Son action est de promouvoir la châtaigne, le châtaignier et le patrimoine castanéicole des Cévennes.

* « Relais d'accueil GAL Espace Cévennes » : le GAL, dans son programme d'accueil de nouvelles populations et nouvelles activités sur le territoire Cévennes, prévoit la mise en place de relais locaux, à dimension intercommunale pour soutenir cette action. L'association de développement cantonal est candidate pour devenir un de ces relais.

3) Questions diverses :

* L'entreprise Cévennes.Motoculture est retenue pour effectuer les modifications nécessaires à l'installation de l'étrave chasse-neige sur le tracteur de JL GONNY. Cela devrait se réaliser courant août. Par ailleurs, une convention sera signée entre la commune et Jean-Louis pour fixer les modalités du déneigement.

La séance est levée à 21h30. ■

Êtes-vous joueurs ? Êtes-vous joueuse ?

L'automne arrive bientôt et il va être temps de penser à nos soirées divertissement.

Je suis installé au Mas de Souteyrannes depuis le début de l'année. J'aime beaucoup jouer (tarot, GO, backgammon, échecs...) et je vous propose un rendez-vous régulier par exemple 1 ou 2 fois par mois (ce sera à définir entre nous) .

Pour la première rencontre je vous attends au Mas de Souteyrannes (environ 1 km sous Figeirolles) le vendredi 20 septembre à 20h30 pour mettre en place ces soirées jeux et faire les premières parties (je me charge des boissons).

Patrice Tellier
Mas de Souteyrannes
04-66-41-06-70
tel.du Mas:
04-66-41-08-03
souteyrannes@free.fr

Exposition.

"La guerre des Camisards est le soulèvement armé qui mobilisa les protestants des Cévennes et d'une partie de la plaine du Bas-Languedoc contre le pouvoir royal de 1702 à 1705. C'était il y a trois siècles... On fait traditionnellement commencer cette guerre, selon certains, une

"guérilla", au 24 juillet 1702, avec l'assassinat de l'abbé de Chayla au Pont-de-Montvert. Ce tragique événement n'est que l'aboutissement d'oppositions, de tensions qui trouvent leurs origines dans les épisodes politico-religieux du XVI^{ème} siècle européen.

Les Archives départementales de la Lozère, dans un travail en partenariat avec l'Écomusée du Mont-Lozère ont souhaité réaliser une exposition, sur le thème du tricentenaire de la guerre des Camisards (1702-2002). Elle sera présentée du 20 juillet au 30 septembre 2002, à l'Écomusée du Mont-Lozère et du 7 octobre au 31 décembre 2002 aux Archives départementales de la Lozère, et propose à toutes les communes un prêt gratuit".

St Maurice de Ventalon: Carnet de deuil.

Maurice Dubois est décédé mardi 16 avril. Cette nouvelle a rempli de peine tous ceux qui le connaissaient. On le savait bien malade depuis plusieurs mois, mais l'on garde toujours un espoir de guérison même lorsque l'on sait que la maladie est très grave.

Maurice vivait aux Bastides une retraite méritée, heureuse et active, entouré des siens. Avant

active, entouré des siens. Avant que la maladie ne se déclare, il aimait participer aux travaux de la ferme et à l'entretien de la propriété familiale.

Tout le monde connaissait sa passion pour la chasse et il pratiquait son loisir favori en donnant aussi bien des leçons d'enthousiasme que de respect pour la nature et pour le gibier chassé.

Membre actif de l'Association cynégétique du Parc national des Cévennes pour le secteur de Saint-Maurice, il savait aussi être passionné pour la défense des droits de chasse et pour perpétuer les coutumes et les traditions de notre pays.

Ceux qui le connaissaient bien savent aussi combien il appréciait les histoires de chasse et de chasseurs et le plaisir qu'il prenait à partager les bons moments avec ses nombreux amis que son sens de la convivialité attirait aux Bastides. Il se dévouait d'ailleurs sans compter pour sa famille comme pour ses amis et nous garderons tous le souvenir de son large sourire et de ses expressions malicieuses agrémentées d'une pointe d'accent de La Vernarède où il était né et où il avait vécu sa jeunesse. Maurice nous a quittés à 64 ans, beaucoup trop tôt, en montrant un courage et une volonté exemplaires pour lutter contre le mal implacable qui le minait, ce mal que les chercheurs, les scientifiques, les médecins, n'arrivent pas à repousser. Il possédait une richesse naturelle qui n'est pas donnée à tout le

n'est pas donnée à tout le monde, c'est celle du cœur : la foule nombreuse et recueillie qui a suivi l'office religieux en l'église du Pont-de-Montvert le 18 avril en est le témoignage. Lorsque l'abbé Valette a commencé par ces mots la lecture du passage biblique choisi par la famille "Tu aimeras...", une grande émotion a touché l'assistance.

Nous partageons la peine de tous ses amis, de ses proches et de sa famille, de Sandrine et Christophe ses enfants et de ses trois petites-filles qu'il adorait. Nos pensées vont aussi vers Marinette, son épouse, qui, avec amour et dévouement, l'a soigné, apaisé et accompagné dans ses souffrances jusqu'aux derniers instants. Maurice tenait une place si grande au sein de sa famille que sa disparition sera marquée par un vide immense.

Que tous ceux qui sont dans la peine, touchés par ce deuil, soient assurés de notre sympathie et de nos sincères condoléances.

St Andéol de Clerquemort: Bibliothèque.

Perrine DOUARCHE, qui replace André MARTIN dans le logement du Cros, tient des permanences le jour de l'ouverture de la mairie, pour la bibliothèque. S'adresser à elle pour toute demande de livres souhaités.

en coup de vent

St Frézal de Ventalon

Le repas des anciens

Ce mercredi 1er mai, un fort agréable repas, offert par l'association "Les amis de l'école publique", réunissait les anciens de la commune. Certes tous n'étaient pas venus, le vieillissement ? Les difficultés de transport ? La trop grande habitude de rester isolé ? Le mauvais temps peut-être ? Il est vrai que ce jour-là, la pluie, le vent, le froid... faisaient penser davantage à ce jour de novembre qu'à un 1er mai.

Ils n'étaient pas venus. C'est dommage pour nous qui étions privés de leur compagnie. C'est dommage pour eux, la daube de sanglier était excellente !

Arrivés vers midi à la salle communale, les convives se sont séparés après 17 h, heureux de ces moments passés dans la joie et la convivialité. Évidemment on s'est rappelé le passé.

Comment faire différemment quand on a plus de 60 ans et quand le monde a tellement changé au point qu'on s'étonne soi-même d'avoir connu et vécu dans la jeunesse pareille existence : éclairage au pétrole, veillée à pied, par tous les temps

veillée à pied, par tous les temps et sur longues distances... alors que maintenant, nous ne pouvons plus faire un km sans notre sacro-sainte automobile ? Bien d'autres situations sont évoquées au plus grand plaisir de ceux qui les entendent mais également au grand intérêt des quelques jeunes et de quelques nouveaux arrivés dans le pays, assis autour de la table qui ont aussi quelque peine à imaginer.

Nous devons beaucoup de remerciements et de félicitations aux organisateurs qui se sont dépensés sans compter. La "moyenne génération" sait être active, généreuse, cordiale, attentionnée... Merci à Christophe Duquenne, président de l'association, à son épouse Isabelle, la trésorière. Merci à Véronique, à Sylvie toutes dévouées.

Voilà une excellente initiative. Nous formons des vœux pour qu'elle puisse se renouveler.

Mariage

Samedi 18 mai, à 17 h, la Mairie était en fête. Un peu frisquet, quelques nuages dans le ciel mais beaucoup de lumière et de chaleur dans les cœurs.

Isabelle, assistante vétérinaire, plus jeune

Isabelle, assistante vétérinaire, plus jeune enfant de la famille Rouverand de Pénens prenait pour époux Pierre Molina, technicien semences, Ardéchois, sans aucun doute "cœur fidèle" comme disent les compagnons du devoir. Ils ont, selon la formule, consacrée, "déclaré l'un envers l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé au nom de la loi, qu'ils étaient unis par le mariage".

Le maire y est allé ensuite de son petit couplet; un mariage à Saint-Frézal est une cérémonie suffisamment rare, pour qu'on éprouve le besoin de s'attarder un peu.

Compliments et félicitations aux parents du marié. Propos plus appuyés à l'endroit de la famille Rouverand, de toujours Saint-Frézaliennne et authentiquement cévenole.

La maman Jeanne, venue d'ailleurs mais parfaitement intégrée au pays, une vie de dur labeur pour élever une nombreuse famille et assurer le travail de la ferme dans des conditions matérielles plus dures que celles que nous connaissons actuellement.

Le papa, Aimé, si attaché à sa terre qu'il a choisi de rester à Pénens malgré les sollicitations qu'il avait connues dans la jeunesse. Agriculteur actif au mérite reconnu, citoyen, responsable puisque élu municipal durant de nombreuses

durant de nombreuses années... lui aussi Saint-Frézalien "cœur fidèle".

Félicitations et vœux de bonheur aux jeunes époux. Grand remerciements aussi pour le superbe don offert au bénéfice de l'école. La fête s'est ensuite plongée avec les nombreux parents et amis rassemblés pour ce bonheur.

Longue vie et prospérité à ce nouveau foyer.

Bienvenue

Depuis bientôt maintenant une semaine, nous avons une nouvelle famille qui s'est installée à La Ponge dans la maison acquise et rénovée par la commune.

Il s'agit d'Evelyne Lombard et d'Achim Von Goerlich et de leurs 3 enfants, 2 filles et un garçon qui vont enrichir les effectifs de notre école élémentaire des Abrits.

Ils ont choisi les Cévennes, leur calme, leur ciel bleu, leurs châtaigniers et ont quitté, nous disent-ils sans regret, les brumes de Lyon.

Nous leur souhaitons la bienvenue et formons des vœux pour que leur adaptation dans cette nouvelle vie se fasse dans les meilleures conditions.